

# La Vie Canadienne

QUEBEC  
10 Mai 1919

REVUE BI-MENSUELLE

TOME II  
No 9

RELIGION—POLITIQUE—SCIENCES—ARTS



Le brigadier-général T.-L. TREMBLAY,

Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, officier de la Légion d'Honneur, décoré du "Distinguished Service Order", commandant de la 5<sup>e</sup> brigade de l'armée canadienne d'outre-mer.

# LA VIE CANADIENNE

LA VIE CANADIENNE est publiée à Québec et imprimée aux ateliers de la Cie de l'Événement,  
30, rue de la Fabrique ; nom de l'éditeur : J.-E. Barnard.

## SOMMAIRE

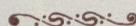
En passant.....	Divers	Faits de la quinzaine.....	Joinville
Le retour des vainqueurs.....	J.-A. Lander	Le miracle de la Marne.....	Capt. Best
Lettre de France.....	E. Tavernier	Quinzaine de guerre.....	A. Gobeil
Note de critique littéraire.....	Sir A. B. Routhier	Bien intéressant.....	Jacques Bainville
Jeanne d'Arc—Benoît XV et la France.....		En Angleterre.....	
Quinzaine liturgique.....	l'abbé J.-A. D'Amours	Point d'histoire et de doctrine.....	Mgr Baudrillart
M. le Comte de Mun—Son éloge par Mgr Baudrillart.		La leçon du procès Humbert.....	Oscar Havard
Que veulent-ils donc?.....	Un Campagnard	Paix Minima.....	
Un centenaire canadien.....	Eugène Griselle		

TÉLÉPHONES { LEVIS - - 46  
QUÉBEC 6207

# JOS. GOSSELIN LIMITÉE

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX  
—ET INGÉNIEURS—

Constructions d'Églises, de Couvents, d'Édifices  
de toutes sortes



SIEGE SOCIAL :  
55, RUE ST-GEORGES,  
LEVIS, P. Q.

SUCCURSALE:  
85, RUE DALHOUSIE,  
QUÉBEC, P. Q.

# La Vie Canadienne

REVUE BI-MENSUELLE

TOME II

QUEBEC, 10 MAI 1919

No 9



## EN PASSANT



### Le Pape et la France

NOS lecteurs trouveront plus loin le texte des paroles d'affection que le Souverain Pontife vient d'adresser à la France, à l'occasion de la proclamation du décret admettant les miracles de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, en vue de sa prochaine canonisation.

Nous avons plus d'un motif de remarquer ces paroles, de les citer, de nous en réjouir.

La France à laquelle le Pape vient d'exprimer une si touchante et si délicate affection, ce n'est pas seulement la France de Jeanne d'Arc dont l'histoire renferme, inclut absolument la nôtre, qui en faisait alors totalement partie; aux jours de Jeanne d'Arc tous nos ancêtres étaient en France. C'est aussi la France d'aujourd'hui, encore éprouvée mais aussi encore grande, à laquelle nous unissent tant de chers liens.

Des esprits égarés, abusés, voudraient, depuis peu d'années, alléger ou même dénouer ces liens sacrés, pour nous jeter dans un particularisme qui irait à oublier ou à renier une partie glorieuse de notre passé. Comme si Champlain, Maisonneuve, Dollard et tous les grands Canadiens de la première moitié de notre histoire, qui n'est pas la moins belle, avaient cessé d'être Français en devenant Canadiens. Comme si nous n'avions pas raison d'être fiers d'avoir gardé de la France la foi, la langue, les coutumes, l'âme qu'elle nous a données, tout ce qui peut s'harmoniser, et tout ce qui s'harmonise bien en réalité, avec notre allégeance britannique.

On dirait vraiment que notre filiation française pèse maintenant à quelques-uns, qui semblent éprouver le besoin de la répudier, sans doute parce qu'ils en ont d'abord trop ouvertement méconnu les obligations. Le mal, comme l'erreur, a sa logique.

Heureusement le bien, comme la vérité, a aussi la sienne, et c'est le Pape qui vient de nous le faire voir une fois de plus. Vicaire de Jésus-Christ, souverain spirituel, gardant son rang de souverain entre les souverainetés de la terre, issu par ses ancêtres d'une noble famille du fier pays de Gènes, il ne répudie rien de sa noblesse humaine et divine à la fois, quand il dit qu'il "regrette de n'être Français que par le cœur", quand il dit que "le Français de cœur est en harmonie

avec le Français de naissance pour souhaiter à la France l'accroissement de sa gloire et de son bonheur", quand il dit que "la sincérité avec laquelle il est Français de cœur est telle qu'il fait sienne la joie ressentie par les Français de naissance."

Après de telles paroles qui n'ont rien d'exclusif, si ce n'est l'exclusion de l'égoïsme et de l'étroitesse d'esprit, il serait vraiment étrange que des descendant de Français par le sang, par la civilisation, par la langue, par les croyances et par l'esprit, par la race enfin dont on parle tant et même trop de nos jours, ne fussent pas fiers et heureux de se retrouver français, surtout lorsque leurs ancêtres immédiats ont lutté un siècle et demi, pour le rester, et ont considéré jusqu'ici comme un de leurs plus beaux titres de gloire d'y avoir réussi.

En parlant de la France aux Français, Benoît XV s'est sans doute souvenu des sentiments que lui ont aussi témoignés ses trois prédécesseurs immédiats; comme eux il voit ceux qui veulent supplanter la France, mais il ne voit pas encore ceux qui pourraient la bien remplacer auprès de l'Eglise. Si la France disparaissait tarissant la source la plus féconde de l'apostolat et de la charité sous toutes ses formes, ce serait un bien grand vide dans la vie catholique.

Sa disparition causerait un vide encore beaucoup plus grand et plus désastreux, proportionnellement, dans la vie canadienne française. Nous avons, nous groupe ethnique de race, de langue, de civilisation et de culture française, beaucoup plus besoin de la France que n'en a besoin l'Eglise, et nous avons aussi reçu beaucoup plus de sa maternelle générosité. La France est la fille aînée de l'Eglise, mais celle-ci compte d'autres peuples au nombre de ses enfants. Pour nous elle est notre mère et c'est d'elle que nous avons reçu les biens auxquels nous tenons encore le plus pour assurer notre survivance. Nous devons nos institutions politiques à l'Angleterre, nous lui devons bien des progrès et des avantages, bien des richesses même: aussi lui restons-nous attachés, avec nos compatriotes d'origine britannique, par les liens solides de la plus loyale et de la plus sincère allégeance. Nous n'avons pas de semblables obligations envers la France, à laquelle

ne nous attache aucun lien d'ordre politique. Mais nous en avons d'autres d'ordre intellectuel et moral, d'ordre religieux et ethnique. Nous lui devons la vie, comme hommes et comme chrétiens, nous lui devons notre éducation, nos traditions, notre âme canadienne-française.

Encore aujourd'hui, quoi qu'en puissent penser et dire certains esprits outranciers dans leur particularisme ou leur provincialisme, le prestige de la France et son rayonnement bienfaisant dans le monde ne sont pas un mince avantage pour nous, aussi bien pour entretenir en nous la saine fierté qui soutient le courage, qui pour nous obtenir l'estime et la considération des peuples qui nous entourent. Ceux-là le savent mieux que nous qui, parmi nos rivaux ou nos adversaires, s'évertuent à nous représenter comme ne parlant pas la vraie langue française, comme n'ayant plus guère rien en commun avec la race et la civilisation de la France.

Que cette tentative de nos ennemis nous soit une leçon, et n'allons pas leur fournir des armes contre notre cause, en nous dépouillant nous-mêmes étourdiment de l'auréole que nous donne toujours la gloire de la France, notre première mère-patrie.

Il est beau et bon d'être canadien et même, en un certain sens, d'être canadien avant tout. Mais d'être canadien n'exige pas de rompre avec la France, pas plus que de rompre avec l'Angleterre, de se tourner contre les deux grandes nations dont nous avons tout reçu et dont nous aurons encore bien longtemps besoin.

Parce que nous sommes ici une minorité par la race, par la langue, par la religion, il faut sans doute que notre patriotisme soit une force de conservation et même de résistance; il ne faut pas qu'il soit une force d'exclusion et d'opposition étroites et égoïstes pour tout ce qui n'est pas nous. Bien au contraire.

Imitons un peu, nous en avons bien le droit et même le devoir, la sagesse, la largeur de vues, la charité vraiment catholique dont le Pape vient de nous donner un si bel exemple.

J. A. L.

## Le R. P. Janvier a Notre-Dame

UN Breton, un prêtre breton, un prêtre breton traditionnaliste: cela suffit, je crois, à définir le Réverend Père M.-A. Janvier, des Frères Prêcheurs, "conférencier" de Notre-Dame...

Et à le louer.

Les deux mains plantées sur le rebord de la chaire, le torse solide tendu vers l'auditoire qu'il veut atteindre et dominer, la tête — une tête aux cheveux courts, une tête rude et bonne, — relevée vers Celui qui, seul, est le Verbe, le Dominicain lance à tous sa parole, qui retentit, inchangée et vibrante, sous les arceaux les plus lointains. Dès ce premier "Messieurs", l'on

sent le prédicateur d'assistances ferventes et de vaisseaux regorgeants, l'aumônier des publicistes chrétiens, l'orateur des congrès eucharistiques internationaux, le harangueur des grandes réunions où se célèbrent le culte de l'autel et le culte de la patrie. Comme le chêne qui se ramasse sur lui-même, il reste debout, solide, puissant, inébranlable.

Le Père Janvier n'a pas d'hésitation sur ce qu'il sied de dire à ce public divers et difficile de Notre-Dame, dans cette chaire où flottent de si grands souvenirs. Prêtre, et prêtre catholique, il sait que le dogme possède en soi-même une vertu suffisante auprès des âmes sincères. Il s'agit donc seulement de poser la doctrine et de projeter sur elle le jour qui la fait avec plus d'éclat resplendir. Là, exactement là, est sa tâche de théologien et d'orateur, et il s'y attache avec toute la puissance de son honnêteté, toutes les ressources de son talent. Voici, amenée d'une main sûre, la suite des docteurs et des papes qui vient, une et multiple, témoigner. O merveille! Au voyant de Pathmos succède le méthodique Thomas d'Aquin, élaborant la doctrine véritable que Léon XIII, le pape "moderne", reprendra. "Qu'elle est belle! semble redire le moine de Notre-Dame, la foi qui se transmet, identique et accrue, du Christ, nouvel Adam, jusqu'aux générations inconnues. Qu'elle est belle, et comme à la prêcher tout entière, en pleine liberté, l'on goûte la joie de l'esprit, le devoir accompli et la grandeur du magistère sacré!"

Jusque dans son style, si l'on peut dire, le Père Janvier reste ami de la tradition. Sa pensée solide se couvre, comme au temps passé, d'un solide vêtement. Sachant exactement ce qu'il veut dire, il le dit exactement. Il range ses idées, dès l'exorde, avec le soin que faisait Bourdaloue. (Vous vous rappelez: *Et ce sera la deuxième partie de notre premier point...*) Même, de l'ancienne éloquence, il garde, dans sa vigoureuse sobriété, une certaine noblesse et un certain air de grandeur. Ainsi la période allonge-t-elle parfois ses plis majestueux. Ainsi la périphrase sert-elle souvent pour les objets un peu "triviaux": "les îles lointaines" désignent l'Australie, et "les continents nouveaux" l'Amérique de M. Wilson, bien entendu. Tout cela avec une grande sincérité, une conviction profonde qui ne fait pas la moitié de son éloquence et qui passe dans sa parole insistante quand, par exemple, cherchant l'origine de l'Eglise, il fait retomber quatre fois le martèlement de sa voix sur le Christ et la Croix, — ou dans le geste, quand il exalte les peuples qui rendent à Dieu un honneur public, et qu'il se redresse pour les faire voir comblés de bénédictions et triomphants de mille calamités.

CHARLES PICHON

*L'Echo de Paris.*



## LE RETOUR DES VAINQUEURS



**P**EU à peu, comme il le faut bien, nous reviennent les soldats victorieux de la Grande Guerre, et voici le vingt-deuxième, qui nous est particulièrement cher, qui va nous arriver.

Comment saluer leur retour? Comment les acclamer? Comment les remercier?

La parole hésite à essayer de le dire: sûre de rester trop au-dessous de sa tâche.

Il semble vraiment que la patrie, pour recevoir ces glorieux fils qui ont tous offert leur vie pour elle, et qui lui reviennent aussi chargés du souvenir des morts laissés là-bas que de la gloire de leur victoire, devrait se borner au geste sublime de leurs mères: leur ouvrir ses bras et son cœur et les embrasser longuement dans une muette étreinte, laissant aux sanglots où éclate son cœur de leur dire toute sa joie attendrie et toute sa fierté.

Mais la patrie, quelque douce et aimante qu'elle soit, ne peut cependant pas atteindre à cette sublime expression de ses sentiments réservée par Dieu au cœur des mères. Il lui faut plus de gestes et plus de paroles pour essayer de les exprimer. Il faut que ses acclamations retentissent plus éclatantes, et il faut alors que ses remerciements soient ceux de tout le peuple soutenant, comme le chœur antique, de toutes ses voix unanimes, la parole de ses chefs et de ses représentants.

Ces voix, cette voix de tout notre peuple saluera donc, aussi dignement qu'il peut être, le retour au foyer des héros vainqueurs de la Grande Guerre allemande, de tous ces héros, de ceux qui sont nos fils et nos frères dans le vingt-deuxième et dans tous les autres bataillons du Canada, sans oublier les absents, présents à notre pensée et à nos cœurs, ceux d'Acadie et ceux des Etats-Unis. Nos acclamations iront aussi par eux à tous ceux d'autre langue et d'autre race qu'un même sort et une gloire commune leur ont unis: nos concitoyens de toutes les provinces du Canada. Elles iront à tous les soldats qui ont combattu sous le drapeau britannique, à toutes les troupes alliées et particulièrement à celles de France et de Belgique, dont ils ont partagé de plus près les périls et les travaux, les deuils et les espérances. Elles iront à tous ceux que la victoire, si chèrement achetée, a unis, et nos frères du vingt-deuxième verront bien que nos sentiments de joie et de reconnaissance ne perdent rien pour eux, bien au contraire, en s'étendant à tous leurs compagnons d'armes, pas plus que le souvenir affectueux gardé aux morts n'atténue l'affectueuse et immense reconnaissance donnée aux vivants.

Gloire et reconnaissance soit à jamais à vous, officiers et soldats de notre vingt-deuxième et à tous

vos compagnons des luttes héroïques. Vous êtes les vainqueurs, vous êtes nos libérateurs.

Jamais nous ne redirons assez tout ce que nous vous devons; car jamais, heureusement, nous ne pourrions concevoir exactement ce que nous serions sans vous, soit dans le monde des nations, soit même dans notre pays. Vous aussi vous avez sauvé vos frères et votre patrie, comme vous avez sauvé le monde civilisé, en opposant le courage de vos âmes intrépides et la force de vos bras inlassés, à la ruée de fer et de feu derrière laquelle s'avancait la pire barbarie.

Vous avez été et vous restez nos sauveurs, comme vous êtes notre gloire des plus chères. En vous acclamant et en vous remerciant, vos frères, vos compatriotes, votre patrie ont conscience de rester au-dessous de leur tâche, sans espoir d'arriver jamais à récompenser adéquatement ceux qui leur ont donné le suprême, l'insurpassable témoignage d'amour et de dévouement: l'offre et le don de leur vie.

Et ce suprême témoignage, avec tous les sacrifices nombreux et variés qu'il comporte, vous ne l'avez pas consenti et accepté un jour, une semaine, un mois; vous l'avez renouvelé chaque jour durant des mois et des années, même lorsqu'à son poids déjà écrasant, s'ajoutait le poids de toutes les morts, de toutes les séparations, de toutes les inquiétudes, même de celles venant de la patrie, qu'il vous fallait encore supporter.

C'est de ces sacrifices, dont ceux-là seuls pourraient dire l'étendue qui les ont accomplis, si leur héroïsme n'avait pour pratique de les oublier pour n'en pas parler, que vous avez payé la victoire du droit et de la patrie, votre victoire, votre gloire, dont les reflets empourprés rejaillissent sur nous; la joie de votre retour aux foyers par vous défendus, sauvés, honorés.

O soldats et officiers du vingt-deuxième, ô soldats et officiers de tous les bataillons du Canada, que vous avez payé cher le salut de la patrie et de la civilisation chrétienne; que vous avez payé cher la gloire attachée pour tous les siècles à votre nom et à votre mémoire; que vous avez payé cher la fierté et la joie que vous apportez à nos cœurs!

Comment pourrions-nous jamais, nous et les générations à venir, vous en remercier convenablement? Qu'est-ce que quelques jours de triomphe? qu'est-ce même qu'un monument qui garderait vos noms gravés pour des siècles dans le marbre ou le bronze? Ce n'est pas pour si peu que vous avez tous offert votre vie et que tant de vos compagnons ont donné la leur.

C'est pour la patrie canadienne et britannique, pour les nobles causes de la France et de la Belgique chères à nos cœurs, pour celle de la France surtout

notre première mère-patrie, que vous avez combattu héroïquement.

La meilleure et la plus douce récompense pour vous, sera sans doute que la patrie et tous ses fils reconnaissants profitent de votre dévouement et en restent toujours dignes.

Qu'en vous acclamant tous les Canadiens s'unissent pour assurer à la patrie les fruits de la victoire

que vous venez de remporter, pour garder inviolable l'héritage d'honneur et de gloire que nous vous devons, pour que tous vos compatriotes présents et futurs restent dignes du glorieux et bienfaisant exemple que vous venez de nous donner à tous.

J.-A. LANDER



## LETTRE DE FRANCE

### LE SUFFRAGE UNIVERSEL



Paris, 15 avril 1919.

Les Chambres vont recommencer à examiner un projet de réforme, celle même dont si longtemps et sans aboutir, elles s'occupèrent pendant la législature précédente.

Il s'agissait et il s'agira de réorganiser le suffrage universel; un plutôt de l'organiser, car, organisé, il ne l'est guère.

A ce sujet, on parle beaucoup, depuis plus de dix ans, des différents systèmes qui permettraient aux minorités d'avoir leurs représentants dans les Chambres. C'est la représentation *proportionnelle*, pratiquée avec succès en Belgique et devenue là-bas une assez longue habitude. Mais, pour la France du moins, l'adoption ou le rejet d'un programme de représentation proportionnelle n'est pas toute l'affaire. Chez nous, la réforme se complique d'un choix définitif à faire entre les deux systèmes électoraux dont, jusqu'à présent, nous nous sommes servis selon les circonstances. Nous avons en effet à notre usage deux manières de voter: le *scrutin d'arrondissement* et le *scrutin de liste*; et nous employons tantôt l'un, tantôt l'autre, mais bien plus souvent le premier.

L'arrondissement représente une fraction du département, d'ordinaire le tiers ou le quart; et le département une partie d'une ancienne province. Vous savez que lors de la Révolution (en 1790) on abolit la vieille dénomination qui divisait la France en 32 grandes provinces et en petites, qui avaient chacune un gouverneur nommé par le roi. Ces anciennes provinces (dont les noms ont subsisté malgré tout et sont même demeurés prestigieux) furent alors découpées en morceaux qui s'appelèrent *départements*. Par exemple, la Franche-Comté, divisée de la sorte, fournit la Haute-Saône, le Doubs et le Jura;—la Champagne: les Ardennes, la Marne, la Haute-Marne, L'Aube;—la Bourgogne: L'Yonne, la Côte d'Or, la Saône et Loire, l'Ain;—la Bretagne: l'Ille et Vilaine, les Côtes du Nord, le Morbihan, la Loire Inférieure;—etc., etc.

Tout d'abord les départements étaient au nombre de 83. Il y en eut 86 après la Révolution et l'Em-

pire; mais trois d'entre eux (formant l'Alsace ou appartenant à la Lorraine) nous furent arrachés en 1870. La guerre qui finit nous les a restitués. Nous voici donc revenus, comme en 1819, au chiffre de 86 départements, avec autant de préfets.

Ces départements, divisés en arrondissements, en contiennent tantôt trois, tantôt six et même sept (tel, le département du Nord); mais le plus souvent trois ou quatre; chacun avec un sous-préfet, nommé (comme les préfets, cela va sans dire) par l'autorité centrale de la France; en un mot, par l'Etat.

Voilà le cadre de ce qu'on appelle le scrutin d'arrondissement. On dit aussi "*scrutin uninominal*", parce que l'arrondissement n'élit à la fois qu'un seul candidat et parce qu'il n'y a qu'un seul nom sur chaque bulletin. Naturellement, c'est la même chose quand l'arrondissement, à cause du nombre des habitants, est divisé en deux fractions, parfois même en trois. D'après la loi actuelle (qui, sans doute, va être profondément modifiée) chaque fraction au-dessus de cent mille habitants, a droit à un député.

L'autre système de vote a pour cadre le département tout entier et l'ensemble de la population de ce département. Puisqu'un département a trois, quatre, cinq, six députés, (ou bien d'avantage) il y a sur chaque bulletin une liste de candidats. Voilà pourquoi ce système de vote s'appelle scrutin de liste. Et c'est parfois une liste imposante. Ainsi, le Rhône élit 12 députés; le Pas-de-Calais 14, le Nord 23.

Bien entendu, chaque système a ses avantages et ses inconvénients.

Il est clair qu'avec le scrutin d'arrondissement la population, toujours assez restreinte, connaît mieux le candidat pour lequel elle vote. C'est alors l'influence personnelle de ce candidat qui prédomine... Oui, et voilà bientôt l'avantage transformé en inconvénient; car alors, l'intérêt du pays, ou tout au moins l'intérêt d'un parti ou d'une cause finit par être plus ou moins sacrifié à l'influence d'une individu. On dit que c'est dans chaque département le règne de quelques personnalités, des intérêts vulgaires, de l'argent, de la corruption.

L'autre système, le scrutin de liste, donne certainement moins de prise à ces critiques. Avec lui, les questions d'intérêt général ont chance de conserver la place la plus importante dans les préoccupations du public; le vote est plus indépendant, peut-être dicté par un sentiment plus élevé et peut-être même plus judicieux. Oui, mais, dans cette circonstance, les électeurs savent assez mal, ou pas du tout, à qui ils donnent leurs suffrages... On répond que l'essentiel c'est que les votes soient inspirés par le souci de l'intérêt général.

En réalité, le scrutin de liste, apparaît surtout utile dans les occasions qui réclament un changement de direction, soit après une assez longue période, soit après une crise. Et puis, chaque parti en juge suivant les avantages que lui offrent les circonstances.

Le scrutin de liste avait été appliqué au lendemain de nos défaites de 1870, et il avait produit une Assemblée conservatrice... qui, peu à peu laissa se former en elle une majorité républicaine. —Pour dérouter les manœuvres du général Boulanger, en 1889, on recourut au scrutin d'arrondissement, qui permet aux préfets et aux sous-préfets d'intervenir avec plus d'efficacité, tout en sauvegardant les appa-

rences. Depuis, le système d'arrondissement a prévalu sans interruption.

Pourtant, pendant plusieurs années avant les dernières élections (1914) on aurait pu croire que le scrutin de liste allait être rétabli; car presque tout le monde sentait la nécessité de beaucoup de réformes et surtout de la réforme du Parlement. De longues discussions se poursuivirent, sans aboutir à autre chose qu'à la continuation d'un régime disqualifié.

Cette fois, après la formidable crise, va-t-on changer le système électoral et reprendre la liste? Peut-être. On a remis de nouveau sur le tapis l'idée de la représentation proportionnelle, dont je parlais en commençant. Elle a pour but d'assurer une certaine garantie aux minorités; mais elle exige une organisation et un mécanisme qui paraissent compliqués... Cependant la Belgique s'en est servie, avec aisance et avec avantage...

Il faut s'attendre à de vives discussions là-dessus, pour le lendemain de la signature de la paix; car notre système électoral et représentatif a besoin d'une complète et prompt réorganisation.

EUGÈNE TAVERNIER.



## Note de critique littéraire



Les poètes contemporains de France affectionnent la rime riche, au point d'appauvrir l'idée pour enrichir la rime. C'est exagérer l'amour de la richesse.

Mais il faut convenir que plusieurs sont merveilleusement doués sous ce rapport; car c'est un don de trouver la rime, sans la chercher laborieusement. Victor Hugo écrivait en vers aussi facilement qu'en prose. Aussi, dès qu'une idée germe dans son esprit la rime lui arrivait presque instantanément. Il avait le don et le métier. Il était né poète et versificateur prodigieux. Non seulement la rime lui venait avec l'idée, mais souvent elle lui suggérait des idées qu'il n'aurait pas eues sans le secours de la rime.

Corneille était un grand poète, mais il n'avait pas la rime facile, tandis que son frère Thomas, qui lui était bien inférieur comme poète, versifiait sans effort. On raconte à ce sujet que les deux frères vivaient dans la même maison—Pierre au 1er étage et Thomas au second—Pierre criait souvent à son frère: "Thomas, donne-moi donc une rime pour tel mot; il y a une heure que je la cherche vainement." Et Thomas lui fournissait immédiatement la rime cherchée.

Racine et Molière avaient aussi le don de la versification, mais Boileau ne l'avait pas, et c'est avec peine et misère qu'il rimait. Théodore de Banville s'est spirituellement moqué des malheureux écrivains

qui font des vers, et qui n'en ont pas le don, surtout de Boileau et de Scribe.

Boileau a fait des vers toute sa vie, mais avec quels efforts de travail! Il trouvait bien l'idée, mais non la rime. Pendant des heures et des jours il l'appela, mais elle ne venait pas.

Il en souffrait, et il s'en plaignait à Molière.

"Enseigne-moi, lui écrivait-il,  
Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime;  
On dirait quand tu veux qu'elle vient te chercher.  
...Mais moi, qu'un vain caprice, une bizarre humeur,  
Pour mes péchés, je crois, fit devenir rimeur,  
Dans ce rude métier où mon esprit se tue  
En vain pour la trouver je travaille et je sue...

Scribe était encore moins doué que Boileau; et Banville en cite un trait des plus amusants.

Scribe a écrit le *libretto* de l'opéra "l'Enfant prodigue"—et il a fait cette strophe d'une platitude rare—et d'une insuffisance de rime extraordinaire:

Ah! Dans l'Arabie...(a)

Le dernier mot surtout est un prodige d'impuissance.

(a) Ah! dans l'Arabie  
Quel heureux métier  
Quelle douce vie  
Mène un chamelier!

Il franchit l'espace  
Rapide comme le vent  
Sans laisser de trace  
Au sable brûlant.

Scribe avait besoin d'un mot rimant avec *vent*, et expliquant pourquoi le sable ne garde pas la trace du chameau qui passe. Ce mot était d'autant plus facile à trouver qu'il n'y en avait pas d'autre. C'était le mot *mouvant*.

Eh! bien, Scribe ne l'a pas trouvé, et il a écrit *brûlant*. Comme dit de Banville, il avait reçu d'un dieu le don de ne pas rimer! De Banville avait droit de rire; car il était lui-même un rimeur aussi riche que Scribe était pauvre, et il se faisait un jeu de trouver sans effort des rimes *millionnaires*.

Albert Millaud était évidemment d'avis qu'il exagérait, et il s'en est moqué très spirituellement. Il a fait son éloge en quelques vers, dont les rimes sont *milliardaires*:

Lisez plutôt:

Vous ne connaissez pas le seigneur de Banville,  
Poète, il se concentre aux champs, s'absorbe en ville.  
Il entretient sa muse avec des millions.  
Qu'il célèbre Bidel et ses demi-lions,  
Qu'il exalte la ville ou prône la campagne,  
Ou l'Indien dormant au bord du lac, en pagne,  
Que dans son rythme clair, admirable, étonnant,  
Il poétise Zeus formidable et tonnant,  
Qu'il loue, à tour de rôle, atroce ou débonnaire,  
Les talents de Paulus ou le chic de Bonnaire,  
Qu'il décrive en beaux vers l'entier signalement  
Du noble coq gaulois ou du cygne allemand,  
Qu'il critique, sans nul velours à la mitaine,

Dennery, Ranc, Dumas, Renan ou l'ami Taine,  
Qu'il nous peigne Pierrot, qui crie empoisonné  
Ou qui, pour faire rire, emplit d'empois son né,  
Qu'entraîné par son goût et par sa pente aux mimes  
Il mette en vers charmants de vieilles pantomimes,  
Bref, quand il prend la plume, aimable et grave écart  
Il vous en fait jaillir avec verve, avec art  
Des perles, des rubis, améthyste, émeraude,  
Sa muse a des trésors. Cet amant aimé rôde  
Autour de ces trésors et les dévalisant,  
Rimant comme Méry l'auteur d'*Héva* lisant,  
Il vous charme, éblouit, séduit, Scribe céleste.  
En goûtant ses beaux vers, on dit: c'est frais, c'est leste.  
C'est onctueux ainsi qu'ouate et que saindoux  
Et l'on se sent bercé comme sur un sein doux,  
Tel est, du haut du crâne au bout de la semelle,  
Ce poète charmant, suave, en qui se mêle  
L'oiseau, le papillon, et les merles siffleurs  
La rose, le muguet, enfin cinq ou six fleurs,  
Tout ce que la nature offre en épître à l'âme;  
Gai comme un lai, divin comme un épithalame!  
Va, poète, partout cours, vole en tout temps droit  
Et juste! Abeille d'or, butine en tout endroit,  
Va, le monde est à toi. Chante le Rhin, l'Euphrate,  
Le daim, que le chasseur juché sur un bœuf rate,  
Chante Londres, Paris, Siam, Stamboul, Angers,  
Mais ne consacre pas de vers aux Boulangers.

C'est une charge ébouriffante qui ne manque pas de gaieté.

A. B. ROUTHIER



## JEANNE D'ARC

### BENOÎT XV ET LA FRANCE



Le 6 avril dernier, dimanche de la Passion, eut lieu au Vatican la promulgation du Décret reconnaissant et approuvant les deux miracles opérés par l'intercession de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, miracles proposés et invoqués pour obtenir sa canonisation.

A cette occasion, après la lecture du Décret, en présence d'une nombreuse assistance, Mgr l'Evêque d'Orléans lut au Saint Père une très belle adresse où aux actions de grâces au ciel et au vicaire de Jésus-Christ s'unissait un heureux rapprochement entre la guerrière pacifique, miséricordieuse, et l'attitude de Benoît XV pendant la guerre (1)

(1) Détachons de cette adresse magnifique cette belle page sur les Papes et Jeanne d'Arc:

"Votre Sainteté daignera-t-Elle se souvenir qu'au mois de Décembre 1914, Elle me disait: "Qui sait? Dieu me réserve peut être de canoniser votre Bienheureuse Jeanne d'Arc". Je mis ce mot dans un coin très clos et très chaud de mon cœur. Il alla y rejoindre celui-ci de Pie X: "Je désire plus que vous la Béatification de Jeanne d'Arc." C'était beaucoup dire; et un autre de Léon XIII. En 1896 prenant congé de l'illustre vieillard, je lui demandais qui charger à Rome de veiller sur une cause aimée de lui, en poète, et en grand homme d'Eglise: "Chargez-

Mgr Touchet terminait son adresse en disant que c'était toute la France qui remerciait en ce jour le Souverain Pontife, et c'est pour toute la France qu'il implorait la bénédiction du Pape. "Très Saint Père, ce qui vous remercie, c'est la France; oserai-je dire, la France toute entière? Pourquoi pas? Les autels de Jeanne d'Arc sont les seuls qui, chez nous, n'aient pas d'athées. Tout hommage qui lui est rendu va droit à notre cœur.

Bénissez Saint Père, cette France de gratitude. Elle a été récemment encore si belle; belle de son entente qu'elle n'avait pas goûtée depuis trop longtemps; belle

en le pape", me répondit-il, de sa voix profonde, dans son *imperatoria lingua*.

"Aussi bien Votre Sainteté, en continuera d'autres que ses deux prédécesseurs. Benoît XIV dont Elle est vraiment l'héritier par le nom et les vastes connaissances, s'étonna qu'il n'eût pas été songé à introduire la cause de Jeanne. Calixte III vengea sa mémoire des scélératesses du tribunal de Rouen. Pie II l'appelait "stupenda Virgo" "la Vierge qui stupéfie!"

"Jeanne avait réitéré ses appels au pape. Son instinct, sa foi la guidaient bien. Jamais, jamais, les Papes n'ont considéré cette créature simple comme les agneaux de son troupeau; loyale,

de son idéalisme mis au service de la justice et du droit; belle de son héroïsme qui l'immolait en d'effroyables hécatombes sur ses frontières envahies; belle d'un tel sentiment de foi qui ne s'était jamais remarqué à ce degré au sein d'une armée quelconque, celle de Jeanne exceptée; Bénissez, Saint Père cette France, et puisse-t-elle être toute baptisée dans Votre bénédiction.

"Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne".

A cette hommage reconnaissant de la France, S. S. Benoît XV répondit par une touchante allocution prononcée en français, dont le texte complet, ainsi que celui de l'adresse de Mgr Touchet, était publié le lendemain dans l'organe du Vatican, l'*Osservatore Romano*.

Nous donnons en entier ce discours du Saint Père, où s'unissent d'une façon si profondément sentie l'hommage à Jeanne d'Arc et l'expression de l'affection pour la France. On remarquera de quelle façon délicate le Pape envoie sa bénédiction et son appel affectueux à toute la France:

Il Nous serait difficile, presque impossible, de réunir en un seul bouquet les nombreuses fleurs qui émaillent l'admirable discours de l'orateur, dont Nous venons d'entendre l'éloquente parole. Aussi Nous bornerons-nous à ne recueillir que quelques-unes de ces fleurs, qui Nous ont paru avoir une beauté particulière et répandre un parfum plus suave.

Recueillons avant tout la fleur de la gratitude envers Dieu et envers l'Auguste Vierge, car Nous devons reconnaître que c'est à Dieu seul que nous sommes redevables des deux miracles attribués à la Bienheureuse Jeanne d'Arc, et dont l'authenticité a été aujourd'hui proclamée. Et si dans tous les prodiges il convient de reconnaître la médiation de Marie, par laquelle, selon le Vouloir divin, nous arrive toute grâce et tout bienfait, on ne saurait nier que dans un des miracles précités, cette médiation de la Très-Sainte Vierge s'est manifestée d'une manière tout à fait spéciale.

Nous pensons que le Seigneur en a disposé ainsi afin de rappeler aux fidèles qu'il ne faut jamais exclure le souvenir de Marie, pas même lorsqu'un miracle semble devoir être attribué à l'intercession ou à la médiation d'un Bienheureux ou d'un Saint. Tel est l'enseignement que Nous croyons devoir tirer du fait que Thérèse Belin a obtenu sa guérison parfaite et instantanée au Sanctuaire de Lourdes. D'un côté le Seigneur nous montrait

courageuse comme une lance de chevalier; pure comme un lys; amoureuse de l'Eucharistie, de la Vierge, des Saints du Paradis, à en pleurer; humble, douce, pitoyable aux malheureux parmi les plus inouïs triomphes; patiente et résignée parmi les plus atroces martyres; celle qui jouit de la familiarité des anges, telle Françoise-Romaine; qui remit un peuple en possession de son légitime Souverain, telle Catherine de Sienne; qui rayonna l'innocence, telle Cécile la Patricienne; qui vit en esprit la bataille de Rouvray, tel Pie V la victoire de Lépante; qui ressuscita l'enfant mort de Lagny, comme il était advenu ailleurs à Colette de Corbie; celle qui passait de longues heures nocturnes en prière, qui menait parmi les camps et les prisons une vie de jeûne; celle qui fit plus et mieux que Geneviève de Paris, car si la grande protectrice arracha par un miracle touchant sa mère à la cécité où la vieillesse l'avait réduite, la grande Libératrice arracha

que, sur la terre même confiée au domaine de Sa très Sainte Mère, il peut opérer des miracles par l'intercession d'un de Ses serviteurs; d'un autre côté, Il Nous rappelle que, dans ces cas aussi, il faut supposer l'intervention de Celle que les Saints Pères ont saluée du nom de "Mediatrice Mediatorum omnium". L'éminent orateur avait donc ainsi raison de déposer la première fleur de la reconnaissance au pied du trône de Dieu, et aux pieds de la Vierge.

Nous n'entendons pas relever les fleurs qui font allusion aux vertus de la Pucelle d'Orléans, parce que la cérémonie de ce jour se rapporte, non pas aux vertus, mais aux miracles de Jeanne d'Arc. Nous ne voulons pas toutefois omettre de déclarer que Nous reconnaissons Nous-même que Jeanne d'Arc doit être couronnée d'innombrables fleurs, car ses vertus furent innombrables. Nous reconnaissons également que les fleurs qui doivent orner la tête de Jeanne d'Arc doivent être de premier choix, parce que ses vertus ont brillé d'un éclat incomparable.

Mais pour en venir à ce qui concerne plus directement la cause de Canonisation, Nous avouons qu'elle Nous a plu, la fleur de la commémoration des magnifiques éloges que d'anciens Papes et des Papes récents ont décernés à Jeanne: les uns, en s'étonnant que la cause de béatification ne fût pas plus tôt introduite; les autres, comme Nos Prédécesseurs immédiats, en se montrant disposés à faire tout ce qui était en leur pouvoir afin de hâter cette cause. Nous aimons ici à avouer que le désir d'imiter l'exemple de Pontifes si illustres redouble Notre volonté, déjà bien arrêtée, de hâter à Jeanne d'Arc la couronne qui la proclamera Sainte.

Monseigneur l'Evêque d'Orléans, dans un transport d'affection plus que d'imagination, croyons-Nous, a dit que l'histoire Nous appellera le "Pape de Jeanne d'Arc". Il est évident qu'il faisait allusion à la Canonisation de la Pucelle; il ne pouvait, en effet, oublier d'avoir célébré plus haut la mémoire de plusieurs autres Papes qui avaient bien mérité de Jeanne. Mais s'il voit en Nous "Le Pape de Jeanne d'Arc" parce qu'il espère qu'il Nous sera réservé de canoniser la Pucelle d'Orléans, la fleur qu'il Nous présente revêt un symbole prophétique. Nous accepterions volontiers la prophétie en raison d'un souvenir qui Nous ramène au jour de la mort de Léon XIII. Nous étions dans un coin de la chambre où ce glorieux Pontife exhalait sa grande âme; le pieux Cardinal Vivès invoquait la Sainte Vierge et

sa mère et quelle mère! la France! au sépulcre où l'avaient plongée les désastres inouïs de la guerre de cent ans; celle dont le bûcher consuma l'humaine chair, sans le cœur, tandis que son âme s'élevait au Ciel sous la forme d'une colombe, comme avait fait l'âme de Scolastique; celle qui pratiqua les vertus et reçut les dons de la Sainteté autant que n'importe quelle autre, si bien que l'illustre historien belge Godefroy Kurth déposant devant nous, sous la foi de son Serment confessait: "Depuis le Christ et la Vierge Marie, je n'en connais pas qui soit plus digne qu'elle de la religion des autels"; celle-là donc, cette merveille de la nature et de la grâce, nul Pape ne l'a regardée au visage sans lui avoir rendu la seule chose dont elle ait besoin: la Justice.

"Parmi ces justiciers, Sa Sainteté tiendra sans conteste la première place."

les Saints pour obtenir réconfort à l'auguste Vieillard agonissant. Il Nous souvient d'avoir été suavement ému par l'invocation des Bienheureux et des Saints auxquels le Pontife qui se mourait avait décerné les bonheurs célestes. Oh! ce serait une grande consolation pour Notre âme, si, à l'heure de Notre agonie, on pouvait invoquer sur Nous l'intercession de Jeanne d'Arc, pour lui avoir décerné l'auréole des Saints.

Mais, quoiqu'il en soit du symbole prophétique pour expliquer la phrase "que l'histoire Nous appellera le Pape de Jeanne d'Arc", Nous ne pouvons ne pas recueillir les fleurs que l'illustre orateur a répandues à pleines mains dans son discours, en parlant des affinités morales entre la Bienheureuse et le Pape. Ces affinités morales ont été considérées vis-à-vis de la guerre, qui a si terriblement sévi pendant les premières années de Notre Pontificat. Nous savons que celui qui a touché ces affinités morales entre la Bienheureuse et la Pape s'est inspiré d'une grande bienveillance envers Nous. Il ne saurait cependant Nous déplaire que l'exemple de la conduite de Jeanne avant et pendant la guerre des Anglais puisse contribuer à mettre en lumière que l'attitude du Saint Siège au cours du récent conflit est celle qui a été constamment maintenue, par les Saints eux-mêmes qui ont aimé leur patrie comme Jeanne d'Arc.

Cette évocation naturelle du patriotisme de la Pucelle d'Orléans Nous invite à recueillir une dernière fleur du discours de l'éminent Patron de la cause de Jeanne d'Arc: l'amour de la patrie qui, comme il embrassa jadis le cœur de la Bienheureuse, a vibré aujourd'hui dans les paroles de l'illustre orateur.

Loin de nous en étonner, Nous pensons au contraire, qu'à ce point de vue surtout, Monseigneur l'Evêque d'Orléans a été le fidèle interprète de ses compatriotes, présents et absents. Nous n'en sommes pas surpris, avons-Nous dit: Nous devrions dire davantage encore, car Nous trouvons si juste que le souvenir de Jeanne d'Arc enflamme l'amour des français pour leur patrie, que Nous regrettons de n'être français que par le cœur. Mais la sincérité avec laquelle Nous sommes français de cœur est telle, qu'en ce jour Nous faisons nôtre la joie ressentie par les français de naissance, à la considération du grand progrès que la cause de la canonisation de Jeanne d'Arc a fait aujourd'hui, grâce à l'approbation des deux miracles attribués à son intercession. Les français de naissance se réjouissent à bon droit de voir dans la vérité de ces miracles un témoignage qui confirme le pouvoir de Jeanne d'Arc auprès de Dieu. A bon droit ils en déduisent que le culte plus étendu de Jeanne, tel que celui qui découlera de sa canonisation, obtiendra des grâces et des bienfaits plus grands à leur patrie. Or dans ce désir, dans ce vœu le français de cœur s'harmonise avec le français de naissance pour souhaiter à la France accroissement de gloire et de bonheur. Qu'il Nous soit donc permis de dire que la dernière fleur attestant l'amour des enfants de France pour leur mère chérie, dégage un parfum spécial. Nous demandons seulement qu'on

en fasse aussi part à celui qui, sans être né en France, veut être appelé l'ami de la France.

Il serait aisé, certes, de recueillir d'autres fleurs du discours auquel Nous répondons. Mais si Nous fixions notre regard sur d'autres fleurs, cela diminuerait peut-être l'attention et, conséquemment, le prix de celles que Nous avons remarquées. Nous voulons, au contraire, que ces dernières assurent les enseignements qui sont intimement liés à la présente publication du décret relatif aux miracles dus à l'intercession de la Bienheureuse Jeanne d'Arc. A cette fin, Nous Nous adressons à Dieu pour Le supplier de répandre ses grâces sur tous ceux qui,—de quelque façon—s'intéressent à la cause de la canonisation de Jeanne d'Arc.

C'est avant tout l'Episcopat français qui s'y intéresse, et c'est sur les évêques français que Nous implorons d'abondantes bénédictions, particulièrement sur les nombreux représentants de l'Episcopat français que Nous avons la joie de saluer ici présents, groupés autour de leur Frère aîné, l'Eminentissime Archevêque de Reims. C'est ensuite le Cardinal Ponent qui s'y intéresse le plus avec les membres de la Postulation de la cause; que la bénédiction de Dieu les console en réalisant promptement leurs vœux. C'est aussi le clergé français tout entier qui s'y intéresse: le séculier et le régulier, celui qui habite la France comme celui qui réside à Rome: Nous demandons au Seigneur d'étendre sur tous ses bénédictions. Enfin à la cause de Jeanne d'Arc tout bon français doit s'intéresser, et Nous appelons les grâces du Ciel sur tout bon français, dans la douce espérance que Jeanne d'Arc devienne réellement le trait d'union entre la patrie et la religion, entre la France et l'Eglise, entre la terre et le Ciel.

## QUINZAIN LITURGIQUE

Vendredi, 16 mai.—Saint Ubalde, Evêque.

Saint Ubalde, était né à Gubbio en Ombrie, et il fut nommé dans la suite de sa vie, évêque de cette ville par le pape Honorius II, qui connaissait la piété, le zèle et l'austérité de sa vie, non seulement depuis son élévation au sacerdoce, mais depuis son enfance. Son élévation à l'épiscopat ne changea rien à la pauvreté et à l'austérité de sa vie, mais elle lui donna un accroissement de zèle pour sa propre sanctification et pour celle de ses fidèles. Sa patience et sa douceur même envers ses persécuteurs furent non moins admirables que sa piété et il en donna des preuves éclatantes pendant la longue et cruelle maladie qui fit un long martyr de la fin de sa vie, après de longues et fructueuses années d'épiscopat. Il est resté depuis sa mort en 1254, le protecteur de Gubbio qui lui dut plusieurs fois d'être préservée de graves calamités.

*Samedi, 17 mai.*—Saint Paschal Baylon, confesseur.

Cet humble et glorieux fils de saint François d'Assise est le protecteur des œuvres eucharistiques, en considération de sa merveilleuse dévotion envers le saint Sacrement. Il naquit à Torre Hermosa en Aragon, et passa son enfance et son adolescence dans la vie champêtre, à la garde des troupeaux. Dans cet humble vie sa piété en fit un contemplatif et même un apôtre religieusement écouté par ses compagnons d'âge et de travail. Entré comme frère laïque chez les Mineurs de la stricte observance, il se plongea avec une ardeur admirable dans les austérités et l'humilité, recherchant comme son lot obligé les plus pénibles services de la vie religieuse. D'une dévotion toute confiante envers la Sainte Mère de Dieu, il fut d'une piété aussi vive que courageuse pour la sainte Eucharistie, dont il défendit le dogme même au péril de sa vie contre les hérétiques qui le cherchèrent pour le mettre à mort. Même après son décès son cadavre donna des marques répétées de vénération envers la sainte Eucharistie, dont la présence l'avait ravi en extase pendant sa vie et lui avait communiqué une admirable science infuse touchant les vérités de la religion. Il mourut en odeur de sainteté l'an 1592. Alexandre le canonisa et Léon XIII l'a constitué patron dans toute l'Eglise des œuvres Eucharistiques.

*Dimanche, 18 mai.*—IV Dimanche après Pâques.

Ce dimanche continue la manifestation de la joie et aussi des leçons de la Résurrection de Notre-Seigneur. Voici ce que chante l'introït :

*Chantez au Seigneur un cantique nouveau, alleluia; car le Seigneur a opéré des merveilles, alleluia; il a fait paraître sa justice à la face des nations, alleluia, alleluia, alleluia.—Sa droite nous a sauvés et la sainteté de sa droite nous a délivrés.*

La collecte est une des plus belles de notre liturgie dominicale.

*O Dieu qui unissez les esprits des fidèles en une même volonté, donnez à vos peuples d'aimer ce que vous leur commandez, de désirer ce que vous leur promettez, afin qu'au milieu des changements de ce monde, nos cœurs demeurent fixés là où sont les seules joies véritables. Par Jésus-Christ notre Seigneur.*

Et l'Eglise rappelle à notre souvenir la mémoire du jeune mais si admirable martyr Venant, qui souffrit pour le Christ à l'âge de quinze ans, un long et multiple supplice, entremêlé de merveilles éclatantes, qui convertirent même un de ses bourreaux. Ce jeune saint Martyr est la gloire et le protecteur de la ville de Camérino, en Italie.

*Lundi, 19 mai.*—Saint Pierre Célestin, Pape et Confesseur.

Ce saint naquit à Isernia en Italie, et se retira dans la solitude dès son adolescence, pour y pratiquer la mortification dans l'éloignement des dangers du monde. Il institua une congrégation de Bénédictins, qui prit en depuis son nom. Elevé sur le siège de saint Pierre, en des jours de grandes difficultés pour l'Eglise, il n'y resta que peu de temps et se démit de cette dignité pour retourner dans sa solitude aimée. Des merveilles célestes attestèrent à ses derniers moments, sa grande sainteté et il fut canonisé par Clément V, onze ans après sa mort.

*Mardi, 20 mai.*—Saint Bernardin de Sienna.

Apôtre de la dévotion au saint Nom de Jésus qu'il communiqua à son frère en saint François, saint Jean de Capistran, saint Bernardin de Sienna fut aussi l'apôtre écouté de la réforme des mœurs et de la paix entre les diverses républiques et factions de l'Italie. Il était né d'une noble famille de Sienna à Albizesca et il ne connut jamais ni les entraînements ni les égarements de la vie mondaine. Sa jeunesse fut toute de piété, de charité dans le soin des malades, de recueillement dans la solitude. Entré dans l'ordre de saint François, il y excella par la patience et l'humilité dans la pratique de toutes les vertus religieuses. Sa science et son talent le firent désigner par ses supérieurs pour le ministère de la prédication, et c'est alors qu'il parcourut l'Italie pour y prêcher le nom adorable de Jésus. Sa prédication eut les plus grands succès et son influence fut considérable même dans tout l'ordre franciscain. Ses écrits sont remarquables par la piété et la doctrine dont ils sont remplis, dignes d'un homme qui accomplit de si grands labeurs et fit de si frappants miracles. Il mourut à Aquila, à l'âge de soixante-six ans, en 1444.

*Mercredi, 21 mai.*—Office ferial.

*Jeudi, 22 mai.*—Office ferial.

*Vendredi, 23 mai.*—Office ferial.

*Samedi, 24 mai.*—Office de la B. V. M. du samedi.

*Dimanche, 25 mai.*—V Dimanche après Pâques.

C'est encore la joie de Pâques qui retentit dans les chants de ce dimanche.

*Poussez des cris de joie, dit l'introït, et qu'on les entendent de toutes parts, alleluia; publiez jusqu'aux extrémités de la terre que le Seigneur a délivré son peuple, alleluia, alleluia.—Peuples de la terre entière, chantez au Seigneur avec allégresse; faites entendre un cantique à son Nom, rendez-lui gloire par vos louanges.*

Et la collecte demande à Dieu que nous puissions ordonner nos pensées et notre conduite de telle façon que nous gardions la joie surnaturelle qui nous a été rendue.

*O Dieu, vous de qui procèdent tous les biens, accordez à nos humbles prières que, par votre inspiration, nos pensées se portent à ce qui est bien et daignez nous accorder votre conduite pour l'accomplir. Par Jésus-Christ notre Seigneur.*

L'Eglise honore aussi en ce jour la mémoire d'un grand pape, intrépide défenseur du droit chrétien et de la liberté de l'Eglise contre la barbarie organisée mais désorganisatrice de l'empereur allemand Henri IV, la mémoire du grand Grégoire VII, mort en exil, à Salerne, en 1085. Longtemps injuste envers lui, l'histoire lui rend aujourd'hui hommage, et elle reconnaît avec Dom Guéranger que "saint Grégoire VII a sauvé la société du plus grand péril qu'elle eût encore éprouvée".

On fait aussi mémoire aujourd'hui d'un autre grand pape, saint Urbain I, martyrisé l'an 233 et dont les reliques sont conservées dans l'église de Sainte-Cécile à Rome. Il fut contemporain de sainte Cécile et c'est lui qui instruisit et baptisa son époux Valérien et son frère Tiburce.

*Lundi, 26 mai.*—Les Rogations. S. Philippe de Néri.

Les Rogations qui étaient autrefois trois jours de pénitence et de supplications publiques, sont encore trois jours de processions et de prières. Les Rogations furent d'abord instituées par saint Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, pour conjurer de redoutables calamités publiques qui dévastaient alors cette ville. La France et toute l'Eglise adoptèrent bientôt cette pieuse pratique pour demander à Dieu d'être préservés des malheurs qui désolent la terre et d'obtenir les biens de la terre nécessaires à notre subsistance.

Saint Philippe de Néri a été et est resté un des apôtres les plus populaires de Rome, où il mourut en 1595. L'amour de Dieu, un amour ardent et qui se communiquait comme invinciblement à tous ceux qui l'approchaient, fut le trait particulier de sa vie. Il était né à Florence et dès son adolescence il abandonna une riche succession pour s'en aller à Rome étudier la philosophie et la théologie dans le but de se consacrer à Dieu. Sa piété et son austérité furent dès lors admirables. Ayant reçu le sacerdoce par obéissance il se donna tout entier au ministère des âmes, à la prédication, à l'audition des confessions, multipliant les conversions et aussi les miracles, avec tous les actes de miséricorde spirituelle et temporelle. Doué du don de prophétie et d'une singulière pénétration dans le dédale des consciences, il était favorisé d'apparitions célestes et de tous les dons d'un puissant thaumaturge. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir célébré la messe, le jour de la fête du Saint-Sacrement.

*Mardi, 27 mai.*—Rogations. Saint Bède le Vénérable, Docteur de l'Eglise.

Saint Bède le Vénérable naquit en 672 sur le territoire de la double Abbaye bénédictine de Wearmouth et de Jarrow, placée sous le patronage des saints Apôtres Pierre et Paul. S. Bède fut amené à l'abbaye à l'âge de sept ans pour y faire ses études et il ne cessa pas de lui appartenir jusqu'à sa mort en 735. Toute sa vie fut de prière, d'étude, de lecture et de composition de ses nombreux ouvrages, ne voulant accepter aucune charge ni aucuns honneurs même dans son monastère. Ses écrits sont, avec une histoire de l'Eglise d'Angleterre, des commentaires et des explications des Saintes Ecritures. Le jour même de sa mort il achevait une traduction en langue anglaise d'alors, de l'Evangile selon saint Jean. Vers le soir de ce jour qui était la veille de l'Ascension, l'écolier Wilbert, qui écrivait sous sa dictée, lui dit: "Cher maître, il reste encore une phrase à écrire". Et lorsqu'il eut dictée cette dernière phrase, et que l'écolier lui eut dit que c'était fini, "Vous avez dit la vérité, reprit le Vénérable, c'est fini. Soutenez ma tête de vos mains, car il m'est bien bon d'être en face de l'endroit où j'avais l'habitude de prier afin que je puisse de là passer à mon Père". Et il rendit là son âme en achevant de réciter le *Gloria Patri*.

Les écrits de saint Bède sont considérables et ont toujours joui d'une grande autorité dans l'église. Même du vivant de l'auteur, on en faisait la lecture publique dans les églises comme on faisait des écrits des saints Pères, et c'est à cette circonstance qu'il doit l'appellation de vénérable ajoutée à son nom. Déjà honoré comme Docteur dans l'ordre de saint Benoît et dans quelques Eglises d'Angleterre, saint Bède fut proclamé par Léon XIII Docteur de l'Eglise universelle, sa fête étant fixée en ce jour.

L'Eglise fait encore mémoire en ce jour du Pape Jean I, martyrisé par les ariens, sous Théodoric.

*Mercredi, 28 mai.*—Rogations. Vigile de l'Ascension, fête de saint Augustin, évêque et confesseur.

Saint Augustin de Cantorbéry, apôtre de l'Angleterre, était moine bénédictin. Il fut envoyé avec quarante autres moines par saint Grégoire le Grand, pour évangéliser l'Angleterre, en 597, sous le règne du roi Ethelbert et il se fixa à Cantorbéry. Plus tard il fut consacré évêque et fixa son siège dans cette ville. S. Augustin s'employa avec grand zèle et aussi avec grand succès à rétablir la foi qui avait apportée à l'Angleterre dès le deuxième siècle, sous le pontificat du pape saint Eleuthère. S. Augustin établit deux autres évêchés, à Londres et à Rochester, assurant ainsi la hiérarchie de l'Eglise d'Angleterre. Il mourut à Cantorbéry et y fut enseveli au monastère de Saint-Pierre qu'il y avait fondé pour ses moines.

*Jeudi, 29 mai.*—L'Ascension de N. S. J. C.

L'ascension de l'Homme-Dieu est le complément

et le couronnement de tous les mystères de sa vie terrestre, le gage aussi de la glorification des élus dont il est le chef, qui lui sont mystiquement incorporés, qui le suivront dans sa gloire après avoir partagé ses épreuves.

Au point de vue des sentiments humains, sensibles, l'Ascension est un départ; au point de vue de la foi c'est un triomphe, une nouvelle assurance donnée à notre foi et à nos espérances.

Le sentiment un peu mélancolique causé par cette séparation tenait les Apôtres immobiles, les yeux fixés vers le ciel, sur la montagne d'où le Sauveur s'était élevé. C'est à des sentiments de joie et d'espérance que les ramène la parole de l'Ange, dont l'Eglise a fait l'introït de la messe de ce jour.

*Homme de Galilée, pourquoi regardez-vous au ciel avec tant d'étonnement? alleluia! en la manière dont vous l'avez vu monter au ciel, ainsi il reviendra, alleluia, alleluia, alleluia.—Peuples, battez des mains; célébrez Dieu avec transport par des chants d'allégresse.*

La collecte demande à Dieu d'élever nos cœurs et nos sentiments vers lui.

*Faites-nous cette grâce, ô Dieu tout-puissant, que nous qui croyons que votre Fils unique, notre Rédempteur, est aujourd'hui monté au ciel, nous y habitons déjà aussi nous-mêmes par l'ardeur de nos désirs. Par le même Jésus-Christ Notre Seigneur.*

L'hymne de ce jour, *Salutis humanæ sator* dont l'auteur est saint Ambroise, est particulièrement touchante. En voici la traduction faite par Dom Guéranger:

*Auteur du salut de l'homme, ô Jésus, amour des cœurs, créateur de ce monde que vous avez racheté, chaste lumière de ceux qui vous aiment.*

*Vaincu par votre clémence, vous vous étiez chargé de nos crimes; innocent, vous souffrîtes la mort, afin de nous arracher nous-mêmes au trépas.*

*Votre bras a brisé les portes des enfers, vous avez fait tomber les chaînes des captifs; après votre victoire vous avez obtenu le plus noble triomphe, et vous êtes venu vous asseoir à la droite du Père.*

*Laissez-vous fléchir par votre bonté, daignez réparer nos malheurs nouveaux; montrez-nous votre visage divin, donnez-nous le bonheur au sein de la lumière qui rend les âmes heureuses.*

*Vous êtes notre guide et notre sentier jusqu'aux cieux; soyez aussi le but que désirent nos cœurs; soyez la joie de nos larmes et la douce récompense d'une vie consacrée à vous. Amen.*

Vendredi, 30 mai.—De l'octave de l'Ascension. Et mémoire de saint Félix I pape, martyrisé sous le règne d'Aurélien.

Samedi, 31 mai.—Sainte Angèle Mérici.

La fondatrice des religieuses Ursulines naquit à Decurzano au diocèse de Vérone. Son enfance et sa

jeunesse furent toutes de piété, de mortification, d'éloignement du monde. Comme sainte Catherine de Sienne, elle se fit un cloître de sa demeure et entra dans le tiers-ordre de saint François. Pour sa sanctification personnelle et pour aider les âmes au temporel comme au spirituel, elle visita les lieux saints de l'Italie et de la Palestine. Le Pape Clément VII ayant pu juger de sa sainteté pendant un séjour qu'elle fit à Rome, lui ordonna de rester à Rome jusqu'à ce qu'elle eût connu ce que Dieu voulait d'elle. C'est alors et ensuite à Brescia qu'elle fut inspirée de fonder la communauté des Ursulines et elle eût, avant sa mort, l'assurance surnaturelle que sa communauté durerait toujours. De nombreux miracles s'accomplirent à son tombeau et par son intercession, et saint Charles Borromée proclama lui-même publiquement sa sainteté, bien qu'elle ne fut pas encore canonisée. Clément XIII ratifia le culte populaire qui lui était rendu, et elle fut canonisée par Pie VII en 1807.

L'Eglise rappelle aussi en ce jour à notre vénération la mémoire de sainte Pétronille, fille spirituelle de saint Pierre, appartenant par sa naissance temporelle à la race impériale des Flaviens, et au chœur céleste des Vierges par sa naissance à la vie immortelle.

L'abbé J. A. D'AMOURS

---

## COURRIER BIBLIOGRAPHIQUE

Nous saluons avec plaisir la publication, sous forme d'un joli volume de deux cents pages, du roman de mœurs canadiennes *L'appel de la Terre* de M. Damase Potvin de la "Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec". Nous avons déjà salué et encouragé la publication en volume de cet intéressant récit de chez nous, qui fut d'abord publié en feuilleton dans notre revue. Son apparition, qui rencontre un beau succès de librairie, ne peut que nous réjouir et réjouir les lecteurs canadiens, qui auront ainsi un nouveau volume décrivant des mœurs et un pays qui étaient connus sans doute un peu, mais qui ne l'étaient pas suffisamment: la région grandiose de l'entrée du Saguenay et l'intéressante population qui y a pris vigoureusement racine. *L'appel de la Terre* attachera à la terre, à la culture, à la patrie, à la plus avantageuse des professions que notre peuple doit rechercher.

J.-A. L.

---

La plus grande misère de l'homme n'est pas l'incertitude de ses jugements, mais l'inconstance de sa volonté.

LAMENNAIS



# M. LE COMTE DE MUN

## SON ÉLOGE PAR MGR BAUDRILLART



Nous ne pouvons, à notre regret, donner en son entier le magnifique éloge du comte de Mun prononcé à l'Académie française par son distingué successeur Mgr Baudrillart. Nos lecteurs auront du moins l'avantage de lire deux importants passages de ce bel éloge: celui consacré à l'éloquence du noble comte et celui consacré à son action sociale.

Avant de lire l'un et l'autre, cueillons en passant l'appréciation de Mgr Baudrillart sur le livre si attachant du fondateur des cercles catholiques d'ouvriers: *Ma vocation Sociale*:

L'histoire de la vocation sociale d'Albert de Mun, presque un conte merveilleux! Le livre où lui-même l'a narrée est un chef-d'œuvre de vie, d'éloquence et d'émotion. Là se révèle sans apparat la grande et belle âme du fondateur des Cercles catholiques d'ouvriers, là, le secret de sa doctrine, avec sa générosité, sa puissance, ses insuffisances aussi: là, le germe, en un mot, de tout ce qui devait remplir quarante années d'une existence vouée désormais au soulagement des classes populaires et à la défense de la religion.

### M. DE MUN ORATEUR

Albert de Mun était né orateur. Il avait la flamme, l'image, le mouvement; l'ampleur, la majesté des périodes, et pourtant une certaine simplicité: le pathétique, l'ironie; la pureté de la forme; la rigueur de la composition qui dispose les arguments avec une logique pressante; l'extérieur, enfin, qui commande l'attention et attire la sympathie. Sa tête fine et noblement portée, son regard ardent et loyal, sa bouche et son menton énergiques dans l'articulation, son geste noble, son accent net et sonore, tout, jusqu'à sa haute taille, jusqu'à sa mise sobre et distinguée, contribuait à conquérir l'auditoire. De quelles acclamations ceux qui partageaient la foi d'Albert de Mun ont-ils mille fois salué ses vibrantes paroles! A certains jours, par exemple, lorsque emporté par l'émotion de ses souvenirs il rappela, d'une voix à demi brisée par les sanglots, la charge de Sedan qui avait précipité dans la mort la moitié de ses camarades de régiment, ou, lorsque, vers la fin de sa vie, protestant contre d'inutiles concessions à l'Allemagne menaçante et s'appuyant sur la fierté française, il lança le fameux cri: "Ah! Messieurs les ministres, il faut que vous lui rendiez grâce avec nous à ce généreux pays! Il vous a sauvés de vous-mêmes", l'Assemblée tout entière, de l'extrême droite à l'extrême gauche, se leva frémissante pour l'applaudir.

Gardons-nous, cependant, d'imaginer que tant de dons naturels suffisent à dispenser M. de Mun de l'effort, et même de l'anxiété, qu'ignorent sans doute beaucoup

de beaux parleurs, mais presque jamais les vrais orateurs. Lui-même nous a dit ce que furent pour lui "la torture de la parole publique, la secrète angoisse qui serre le cœur dans l'étau d'une convulsive oppression et qui tend douloureusement les nerfs de l'être tout entier".

Bien vite, il apprit "qu'il est impossible d'abandonner la parole publique à l'impulsion du cœur et aux risques de l'improvisation, qu'il faut, par l'étude et par la réflexion, lui donner le fondement indispensable à sa puissance, et qu'un discours, comme toutes les œuvres humaines, doit être enfanté dans le labeur et la souffrance".

Lors donc qu'il avait quelque discours à préparer, M. de Mun commençait par s'informer; il allait trouver tel homme compétent, tel maître de la science économique, et il l'écoutait: puis il lisait: extraits de livres, de brochures, de journaux, parfois en apparence assez éloignés du sujet qu'il prétendait traiter, s'accumulaient en un dossier volumineux; tout convergeait vers le but entrevu. L'heure venait de composer, l'heure pénible entre toutes, vous diront les hommes du métier, tous ceux qui ont essayé de faire passer dans d'autres âmes quelque chose de la leur. "C'est un combat qui se livre d'abord dans la nuit: tout à coup, comme le soleil perce la nue, l'inspiration s'élançait, dissipe l'obscurité, illumine le sujet. Le discours a pris corps, mais un corps fugitif qui se dérobe et qu'il faut saisir, embrasser étroitement, jusqu'à ce que, dans une véritable ivresse de l'esprit, la pensée maîtresse se fixe, lumineuse, en un point culminant vers lequel il faudra, tout à l'heure, entraîner l'auditeur dompté. Alors, les nerfs tendus par ce grand effort, l'orateur peut paraître: il est prêt."

C'est en raison de ce travail intense et de ces qualités fondamentales, nécessaires à toute œuvre de l'esprit, que les discours de M. de Mun se lisent avec le même profit, voire avec le même plaisir, qu'on les entendit.

Au surplus, votre confrère n'était pas moins écrivain qu'orateur. Lorsqu'il se vit, sous peine de danger mortel, interdire la parole en 1903, après le grand et magnifique discours de Besançon où il parla après Brunetière, il accepta le sacrifice infiniment cruel, mais ne renonça point à prendre sa part de l'action commune: "Tant qu'une arme restera dans ma main, écrivit-il, je ne la déposerai point; et, puisqu'à défaut de la parole Dieu me laisse la plume, j'en veux user, encore que malhabile."

Malhabile! Sa plume, certes, ne l'était pas; mais elle devint chaque jour plus habile et plus souple. D'innombrables articles de journaux, maintenant réunis dans les volumes *Combats* d'hier et d'aujourd'hui, révélèrent les qualités du polémiste alerte qui n'apparaissaient pas toujours dans la solennité des discours. D'heureuses et brèves formules condensèrent la pensée. La chaleur oratoire demeura, et aussi ce quelque chose

de poétique que vous avez pu goûter dans les pages de jeunesse de M. de Mun. Ses impressions de vacances en Bretagne, sa description de la vieille église de Roscoff montrent que ni son cœur, ni son imagination, ni son talent n'avaient vieilli depuis le rêve sous le noyer de Tebessa.

Il avait de plus l'autorité, celle que donnent, outre la valeur intellectuelle et le succès mérité, la grandeur avérée du caractère, la longue pratique du désintéressement, la noblesse des causes au service desquelles s'étaient usées ses forces: celle du peuple, celle de la religion, celle de la patrie.

## ACTION SOCIALE DE M. DE MUN

Quelles furent les idées, quelles furent les réformes sociales par lesquelles M. de Mun chercha à porter remède aux maux de la classe ouvrière dont son intelligence et son cœur avaient été si fortement saisis?

Si l'on veut en comprendre la genèse et l'enchaînement, il est indispensable de ne jamais perdre de vue les origines de cette vocation généreuse.

Jeune officier, il a constaté des souffrances, il a été mêlé à l'horrible drame de la Commune: et, aussitôt, comme un paladin, comme un preux des anciens âges, muni de peu de lectures et d'études, il a foncé contre le mal.

"Le passé corporatif vaguement entrevu, a-t-il écrit, nous ravissait."

"Vaguement entrevu", c'est trop peu pour fonder une doctrine. M. de Mun n'en doutait pas et, en honnête homme, il fit effort pour se guérir de cette connaissance insuffisante de problèmes que la générosité ne suffit pas à résoudre. Néanmoins, le défaut de fortes études au début de sa carrière sociale ne laissa pas que de le placer pour toujours dans une certaine dépendance à l'égard des hommes et des événements: inspirateur et voix de son parti, il n'en fut jamais le théoricien.

Il a souvent suivi l'impulsion des autres, avant tout celle du marquis de la Tour du Pin, plus tard, quoiqu'à un moindre degré, celle d'Henri Lorin et même de tels des jeunes chefs de l'Association catholique de la jeunesse française qui l'inclinèrent vers des solutions plus démocratiques, devant lesquelles il eût d'abord reculé. Mais il aimait les jeunes, il avait foi en eux, et il se plaisait à dire que "sans eux, on ne peut rien".

Ses principaux maîtres furent cependant la réflexion et l'expérience, je devrais dire "les expériences" successives auxquelles il assista, ou qu'il fit lui-même.

Et c'est ainsi que l'histoire de sa pensée et celle de son œuvre, bien qu'il y ait des points fixes dans sa doctrine, se déroulent suivant le même cours que l'histoire de sa vie.

A Aix-la-Chapelle, il se pénètre du livre d'Emile Keller sur le Syllabus et, à peine entre-t-il dans la vie publique qu'il déclare: "C'est le Syllabus que nous entendons prendre pour base de notre œuvre... Comme nos pères ont fait la Révolution, c'est à nous de faire la

Contre-révolution... Nous sommes la Contre-révolution irréconciliable."

Témoin de l'insurrection parisienne, il en cherche les causes profondes, non seulement dans l'athéisme révolutionnaire qui a fait de l'homme l'unique souverain, mais dans le régime économique issu des principes de 89; la liberté absolue du commerce et du travail n'a pas assuré à la main-d'œuvre une rémunération équitable; l'individualisme est la plaie qui ronge toute la société moderne; mais nul n'en souffre plus cruellement que l'ouvrier, parce que nul n'a plus besoin que lui, faible et pauvre, d'être protégé; il y a des libertés qui rendent esclaves, et même des libertés qui tuent.

Mais quoi? La morale chrétienne, pratiquée de part et d'autre, ne suffirait-elle pas à prévenir ces maux? La morale privée, non. Longtemps, on s'est borné à chercher le remède dans la résignation des ouvriers, et on s'est plu à dire que la question sociale est uniquement une question de vertu de leur part; pour la leur inculquer, cette vertu, on a travaillé, et on a bien fait, à multiplier les œuvres charitables et moralisatrices. Puis on s'est aperçu qu'elle pouvait bien être aussi une question de vertu chez les patrons; et on a enseigné leurs devoirs à ceux-ci; beaucoup les ont pratiqués. Et l'apaisement n'est pas venu. Les bienfaits du patron, même le meilleur, ne réussissent pas à satisfaire l'ouvrier, d'abord parce qu'ils lui sont dévolus à titre de munificence, de charité, et non de justice, ensuite parce qu'il peut en perdre le bénéfice, en même temps que ses moyens journaliers de subsistance, par le fait d'un renvoi arbitraire auquel il est à tout instant exposé.

Donc, l'unique solution est un ordre social qui rétablisse organiquement, dans les rapports de leurs droits et de leurs devoirs réciproques, les trois agents de la production: le capitaliste, l'entrepreneur et l'ouvrier.

La morale chrétienne peut guérir la société, oui, mais la morale sociale qui sort de l'Évangile. Il y a une justice sociale fondée sur la loi divine et sur la loi naturelle; par conséquent, il peut exister une législation chrétienne du travail; et puisqu'il y a eu un âge chrétien de la société européenne, il doit être possible de retrouver dans l'histoire cette justice, cette législation, cet ordre chrétien; si on les retrouve, il faut les restaurer.

Tandis que M. de Mun raisonne ainsi, qui se présente à lui? M. Maurice Meignen, qui a étudié l'organisation du travail au moyen âge et qui a le culte de la corporation.

Ainsi M. de Mun est amené à mettre à la base de son système l'organisation corporative du travail.

La corporation doit comprendre, sans les confondre, tous les éléments qui constituent la profession, tels que patrons, employés et ouvriers, dans l'industrie; maîtres, compagnons et apprentis, dans les métiers; propriétaires, fermiers et colons, dans l'agriculture.

Ce régime, approprié aux temps nouveaux, se substituera au régime capitaliste, qui n'a assuré ni le bien-être, ni la moralité des masses, et il rétablira l'harmonie par la solidarité de tous les éléments de la production.

De la corporation ainsi conçue, et qui n'était déjà plus tout à fait, remarquons-le, la corporation du moyen âge si difficilement adaptable à la grande industrie, jusqu'au syndicalisme, chose nouvelle, la distance n'était pas infranchissable. Lorsque M. de Mun vit le gouvernement et les Chambres décidés à faire cette concession aux réclamations du monde ouvrier, il se prononça haute-

ment en faveur des Syndicats, mais il les réclama strictement professionnels, mixtes, et jouissant, avec la personnalité civile, du droit de posséder. Ainsi, ils eussent été un instrument de justice et de conservation sociales.

Tels qu'on les institua, ils ne pouvaient que devenir, et ils devinrent une arme entre les mains des révolutionnaires.

## QUE VEULENT-IL DONC ?

Le *Nationaliste*, succursale dominicale du *Devoir*, continue à nous montrer à quelle perversion intellectuelle conduisent fatalement certaines passions politiques et certaine partisanerie.

Un des dimanches du mois dernier, il se montrait alarmé des accroissements de l'Empire britannique, lui qui ne s'est jamais inquiété sérieusement des usurpations et des menaces de l'empire allemand, et il en prédisait l'écroulement prochain, avec une assurance dont la satisfaction n'était pas difficile à voir.

Le dimanche suivant, 27 avril, il prenait plus ouvertement la défense de l'Allemagne contre les Alliés dans un article que nous reproduisons intégralement et qui est à étudier. Il avait pour titre *Les quatorze points et la paix*. (1) On y peut mesurer jusqu'où

peut aller, sous le couvert de la charité et même des appels au Christ, la duperie des plus ignares sophismes.

Ainsi donc, d'après l'organe nationaliste, les conditions du traité de paix préparé par les Alliés, dont aucune clause n'est discutée ni même signalée dans l'article cité, constituent un manque absolu de charité contre l'Allemagne; elles vont établir "une paix fondée sur la haine, le ressentiment et les représailles", elles s'inspirent de "la justice qui ne prévoit pas, de la justice qui cherche sa seule satisfaction du moment, de la justice qui est ici la justice du talion, justice perpétuant le néfaste principe de la revanche et de la vengeance." Cette paix "prépare infailliblement de nouveaux holocaustes", elle est contraire à la "divine maxime. "Ne faites pas à autrui ce que vous ne vou-

### LES QUATORZE POINTS ET LA PAIX

UN ARTICLE ESSENTIEL OMIS

Après cinq mois et dix jours de pénibles et laborieuses discussions entre eux, les Alliés soumettront demain à l'Allemagne leurs conditions de paix. S'il faut en croire les dépêches et, pour une fois, elles ne mentent probablement pas, il est plus juste de dire que les volontés des Alliés ne seront pas soumises, mais imposées comme aux jours où Napoléon, dont le nom est aujourd'hui accolé à celui de Guillaume, dictait aux rois vaincus ses exigences sans souffrir de réplique. Les acteurs, hier autocrates et potentats, auront fait place aux altruistes représentants de la démocratie, y compris celle d'Allemagne: les rôles cependant resteront les mêmes. D'un côté le vainqueur posera sa loi immuable, de l'autre, le vaincu devra la subir.

Si justes puissent paraître les motifs de représailles des Alliés, de certains des Alliés, le monde à qui l'on avait promis une ère nouvelle fondée sur une paix durable se trouvera dans la position où l'avait placé, il y a cent ans, l'Ogre corse, pour citer l'un des plus récents et des plus grands sacrificateurs de vies humaines. Quelle en sera la conséquence? L'histoire contemporaine dont les pages sont tachées de sang, est là toute grande ouverte à son dernier chapitre pour répondre. Le monde voudra-t-il de cette paix? S'il l'accepte — il semble la rechercher — ses beaux rêves, il ne tardera pas à le constater, iront tout simplement grossir le terrifiant dossier des folies de l'homme.

C'est inutile, une paix fondée sur la haine, le ressentiment et les représailles, — si légitimes en fait puissent-ils être, — porte à son berceau, quelles que soient les précautions prises et les garanties obtenues, des germes de nouvelles guerres, d'autres boucheries. Les pactes les plus sacrés se déchirent; comment peut-on croire que les traités imposés de force seront respectés? La Justice qui ne prévoit pas, la Justice qui cherche sa seule satisfaction du moment est ici la Justice du talion, Justice perpétuant le néfaste principe de la Revanche et de la Vengeance. Elle prépare infailliblement de nouveaux holocaustes. Cette Justice, si forte puisse-t-elle se présenter, ne saurait prévaloir si

elle exclut la Charité. Toutes les théories, toutes les combinaisons, toutes les précautions, toutes les contraintes n'y changeront rien: la Justice, pour assurer son règne chez les peuples, doit, avant tout et toujours, s'appuyer sur la divine maxime: "Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-même".

Les rénovateurs autodidactes de nos jours n'en ont rien voulu savoir, croyant, et même un certain nombre dans le fond de leur cœur n'y croyant pas, avoir trouvé le salut de l'humanité dans quatorze formules. Wilson dans toute sa sincérité en fit une nouvelle Table; la plupart des autres en firent le thème de leurs savantes palabres. Qu'en reste-t-il? Sans avoir fait le voyage des sommets du Sinaï, le tétradécalogue gît en pièces. Sans contenir le mot divin, il pouvait, croyait-on, offrir un remède aux maux des nations; pour ne pas avoir été conçu suivant la parole éternelle, sans quoi rien ne saurait être édifié, il a subi le sort réservé à toutes les entreprises humaines affranchies de l'idée de Dieu.

Faudrait-il examiner point par point la fameuse Table pour se convaincre de son vide? Tracée de bonne foi mais sans l'esprit de charité essentiel à son succès, elle a été violée par ses auteurs mêmes ou par ceux qui l'ont affichée comme leur credo. "10—Accords de paix conclus ouvertement, après lesquels il n'y aura plus d'accords internationaux privés, de quelque nature qu'ils soient, mais la diplomatie procédera franchement et publiquement", a-t-on mis en tête de la nouvelle loi de l'humanité. Peut-on au vu et su du monde entier avoir plus constamment, plus systématiquement piétiné ce premier article de foi? Demain, le vaincu recevra les conditions auxquelles il devra se plier. Peut-on songer un instant qu'il n'invoquera pas le principe de la discussion ouverte quand il aura pour prétendre appuyer sa réclamation le fait qu'on a reconnu, comme condition première de la cessation des hostilités, les quatorze points dont le premier est déjà aboli? "Il n'aura qu'à accepter et à se taire", pourra-t-on répondre. S'il se tait, — il se taira sans doute, — on n'aura pas pour cela tué en lui, surtout chez son peuple, l'idée qu'on veut sa perte sans rémission. De là à l'idée d'une vengeance féroce qu'il n'osera pas énoncer mais qui fera vibrer tout son être, il n'y a même pas un pas à franchir.

driez pas qu'on vous fit à vous-même". Cette paix fera naître chez le peuple allemand "l'idée qu'on veut sa perte sans rémission", cette paix est de nature à lui inspirer "l'idée d'une vengeance féroce", et "la guerre de revanche sera chez le vaincu d'aujourd'hui au même titre à ses yeux qu'elle le fut pour d'autres, une guerre sainte".

Toutes ces accusations et d'autres contenues dans l'article reproduit ici, sont proférées au détriment des Alliés et au profit de l'Allemagne, sans l'ombre d'une preuve ni d'un allégué, appuyées sur la seule assurance des affirmations de l'auteur. Tout le plaidoyer est ainsi allemand dans son procédé, comme dans son objet. Il croit confondre la vérité en parlant haut et en payant d'audace. Pour le fond comme pour la forme, qui sait aussi au besoin se faire cauteleuse, comme on peut le voir, c'est bien un plaidoyer boche.

C'est pour ses allemands que le rédacteur du *Nationaliste* redoute les exigences de la justice, c'est pour ses protégés qu'il demande la charité et qu'il invoque sophistiquement les préceptes de l'Évangile. Il ne lui vient pas à la pensée qu'il y a en France, en Belgique, en Serbie, en Pologne et dans tous les pays de l'Entente, qu'il y a chez nous, des victimes de l'abominable guerre complotée et déchaînée par ses Boches, qui ont droit à des réparations et qui ont plus de titre que l'Allemagne à nous demander d'être charitables envers elles. Tout entier, évidemment, à ses préoccupations pour l'Allemagne, il ne réfléchit pas que si l'Allemagne n'est pas obligée de supporter toute la part possible des charges de la guerre dont elle est responsable, d'autres, qui ont déjà horriblement souffert des crimes allemands dont ils sont les innocentes victimes, devront continuer à porter ces charges, sans foyers ni famille, au milieu des ruines de tous leurs biens.

Il ne réfléchit pas qu'il met indirectement mais fatalement sur le dos des victimes de la guerre, tout ce dont il veut alléger les auteurs responsables de cet immense forfait. Apparemment il lui ferait grande peine de voir les Allemands restituer tout ce qu'ils ont volé et dévasté en Belgique et en France, sous prétexte que cette restitution leur sera pénible. Se mettant naturellement à leur place, il prétend qu'il ne faut pas leur faire faire ce que l'on n'aimerait pas à faire soi-même. Il lui fait peine que la France prenne des précautions contre l'invasion du côté du Rhin,

mais il n'a pas eu de chagrin quand il a vu l'Allemagne s'étendre jusqu'à Vienne. Il considère comme une paix de revanche que la Pologne reprenne ses anciennes frontières et garde une porte ouverte vers la mer.

Rien ne l'inquiète que le sort de l'Allemagne, dont il prévoit la revanche dans une guerre qui sera aussi sainte à ses yeux que d'autres l'ont été: lisez que la guerre de la France, de la Belgique, de l'Angleterre contre l'invasion allemande.

Le rédacteur du *Nationaliste* ignore sans doute qu'un gouvernement qui se montrerait charitable pour les ennemis obstinés de sa patrie, aux dépens de ses concitoyens, dont les biens ne lui appartiennent pas plus que ceux de la patrie elle-même, serait un gouvernement d'imbéciles ou de traîtres.

D'après l'interprétation qu'il donne au précepte évangélique: *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-mêmes*, aucun juge ne condamnerait aucun coupable, aucun soldat ne repousserait les ennemis de la patrie, aucun spolié ne réclamerait les biens qu'on lui a volés, aucun créancier ne forcerait ses débiteurs à le payer.

Or, s'il est un enseignement universellement accepté par tous ceux qui parlent des problèmes de la guerre après les avoir un peu étudiés, c'est que le vainqueur dans une juste guerre remplit la fonction du juge chargé de rendre justice; il ne peut être miséricordieux aux dépens de la société dont les intérêts sont confiés à sa garde, mais ne lui appartiennent pas, et sa sensibilité ne peut pas faire ainsi bon marché du droit en faveur des coupables qu'il lui ferait plaisir de favoriser. Ainsi en est-il de tout gouvernement.

Mais une autre abomination de cet article pro-allemand, c'est qu'il suppose ce qui est tout le contraire de la vérité et ce qu'il ne tente pas de prouver d'aucune façon. En quoi le traité de paix, tel que les dépêches nous l'ont fait pressentir, (1) manque-t-il de charité envers l'Allemagne? En quoi lui impose-t-il la justice du talion? En quoi s'inspire-t-il de la haine, du ressentiment, du désir des représailles?

Ce qui paraît bien plutôt la vérité, c'est que l'Allemagne n'aura à réparer qu'une partie, plutôt faible, du mal qu'elle a fait malicieusement; c'est qu'elle va rester assez forte et si peu punie qu'elle sera tout prochainement une menace pour ses voisins, pour toute l'Europe. C'est la France, la Belgique, la Serbie et la Pologne qui peuvent à bon droit se plaindre qu'on

Et demain, s'il croit en avoir la force, les tueries qu'il a accomplies pour servir des ambitions, il les recommencera pour se venger. Qu'on ne s'y trompe pas, la guerre de revanche sera chez le vaincu d'aujourd'hui au même titre à ses yeux qu'elle le fut pour d'autres, une guerre sainte.

Si les profiteurs et les profitards très occupés dans leurs caves en ont le temps, ils crieront: "Périssent le barbare!" D'abord le barbare, par rouerie ou par contrition, a fait peau neuve: se conformant au désir du vainqueur, il s'est débarrassé de ses oripeaux dorés pour paraître dans toute sa nudité démocratique au milieu des démocrates. Va-t-on répudier ce frère converti? Va-t-on le chargebelde chaînes ou le renvoyer mourir de faim sur sa terre ingrate? On le peut; on peut faire litière des quatorze

points: on peut, les uns de très bonne foi, les autres de très mauvaise foi, mesurant le châtement à l'étendue du crime, se montrer inflexible. De nouveau, répétons-le, il ne sera point de paix durable bâtie en l'absence de la Charité.

Puisque la table des quatorze points est en morceaux, que les rénovateurs, ayant repris conscience et retrouvé leur conscience, aient donc le courage enfin de se retourner vers la seule source de paix juste et durable: vers le Christ.

Sans Lui, le magnifique édifice aux plans duquel le vaincu sera appelé à mettre son nom après celui du vainqueur s'effondrera fatalement.

(1) Cet article était écrit et même imprimé, avant que les clauses du traité fussent connues un peu en détails.

manque de charité à leur égard, qu'on manque même à la justice qui leur est dûe, par condescendance, par charité mal comprise—à moins que ce ne soit par intérêts dissimulés—envers l'Allemagne.

Si l'écrivain du *Nationaliste* voulait être sérieux, s'il avait à cœur les intérêts de son pays et des Alliés autant au moins que ceux de l'Allemagne, il reconnaîtrait que celle-ci se tire à bien bon marché de sa défaite et de son entreprise de brigandage: Même avec les réparations qu'on leur promet, la France et la Belgique, la Serbie et la Roumanie auront souffert plus qu'elle de la guerre, dont elle est responsable.

Comment ces simples considérations qui sautent aux yeux de tout observateur un peu renseigné, n'ont-elles pas frappé un journaliste de langue française,

écrivain dans un établissement fondé pour former la mentalité du clergé et du peuple canadien? C'est là un mystère incompréhensible.

Ce n'est sans doute pas un mystère d'iniquité, comme quelques-uns le pensent, mais c'est un mystère d'aberration mentale: une aberration que rien ne peut expliquer raisonnablement, une aberration dont il faudrait se moquer comme d'autres manies connues, si elle n'avait déjà fait trop de mal aux intérêts et à l'honneur des Canadiens-Français.

Cet article en effet est une ignominie pour le nom canadien. Comment se fait-il qu'il n'ait pas été répudié par tous ceux qui ont intérêt à le faire? Ici encore, mystère d'aveuglement.

UN CAMPAGNARD



## UN CENTENAIRE CANADIEN



A-t-on laissé passer inaperçu à Québec le centenaire de l'érection du siège épiscopal de la ville en archevêché et en métropole? Je sais bien que Gams, dans son ouvrage *Series episcoporum*, signale seulement la Bulle du 12 juillet 1844 qui établit la Province ecclésiastique du Haut et Bas Canada avec l'archevêque de Québec pour métropolitain des évêques ses suffragants, mais il n'omet pourtant point de signaler, à propos de Mgr Plessis la bulle *In summo apostolatus* du 12 janvier 1919 qui érigeait l'archevêché, et c'est à l'occasion de cet acte pontifical que fut résumée en France, il y aura bientôt cent ans accomplis, l'histoire religieuse du Canada catholique.

Publiée le 26 mai 1819, cette notice sur "l'Eglise catholique du Canada" intéressa certainement nos aïeux français d'il y a cent ans. Plus d'un détail recueilli alors, à l'aide de l'*Almanach de Québec* pour 1819, qu'il n'est guère aisé sans doute de retrouver chez nous, est de nature à satisfaire les curieux d'histoire ancienne. La récapitulation même de la série des prédécesseurs de l'archevêque alors vivant, pourvu qu'on la complète ou corrige par des données plus précises, garde quelque saveur, et les notions fournies alors aux catholiques français sur la série des prélats qui avaient occupé le siège jusqu'en l'année 1819 sont moins arides que la liste de dates et de noms que l'ouvrage de Gams offre à nos regards.

Sur le premier évêque du Canada, Mgr François de Laval-Montmorency la relation du 26 mai 1819 invoque, comme une source très intéressante, des *Mémoires sur M. de Laval*, parus à Cologne en 1761. Elle signale en 1659 seulement (Gams dit 1657) le sacre de M. de Laval comme évêque de Pétrée in partibus, et mentionne, en 1663, l'érection du Séminaire, tenu, dit-elle, par les Missions Etrangères de

Paris. Ce n'est point la seule fois que cette relation est inexacte, car elle donnera aussi comme des Missions étrangères le Sulpicien Pierre Herman Dosquet, qu'elle a fait démissionner en 1738.

Bornons-nous d'ailleurs, en nous en rapportant aux dates de Gams, à la pure succession des noms, en attendant les développements qui, à propos de Mgr. de Pontbriand, se rattachent au traité de 1763 et au régime anglais.

Après le départ de M. de Laval (1685) qui ne mourut que le 6 mai 1708, Mgr Jean-Baptiste de la Croix Chevreton de Saint-Vallier, sacré le 25 janvier 1688, mort le 26 décembre 1727 (Gams n'indique pas le quantième) le Capucin Louis-François Duplessis-Mornay, coadjuteur sous le titre d'évêque d'Eumenia depuis 1714, démissionnaire en 1732, mort en 1741, fut remplacé par Pierre-Herman Dosquet. Celui-ci, avant d'aller mourir à Paris le 4 mars 1777, avait cédé la place, en juin 1739, à Mgr François-Louis de Pourroy de l'Auberivière, sacré seulement le 21 décembre de cette même année 1739, mort le 39 août 1740. Ce fut le 6 mars 1741 qu'eut lieu la consécration de Mgr Henri-Marie du Breil de Pontbriand, "mort à Montréal pendant le siège, le 8 (Gams dit le 9) juin 1760."

Recourons ici à notre relation de 1819, à cause des détails qu'elle fournit sur la période qui suivit le traité de 1663. Le chapitre, nous apprend-elle, fit deux élections, dont la première fut celle de Mgr. Olivier Briand, originaire de Bretagne, sacré en 1766 (le 16 mars, d'après Gams) démissionnaire le 29 novembre 1784. Accepté par l'Angleterre à titre de "surintendant de l'église romaine," il trouvait encore dans son diocèse douze jésuites survivants dont il fut constitué le supérieur. La dernière assemblée de son

chapitre, composée de trois chanoines (*tres faciunt capitulum*) et il n'en survivait pas d'autres, se tint en 1773. Comme prêtres français, deux seulement, entrés à la dérobée, aidaient l'évêque, mais la Révolution en France devait en amener ensuite une trentaine. Sous le régime anglais (une fois maîtres d'un pays, ce qu'ils obtiennent au besoin par une rigueur impitoyable; les Britanniques se montrent libéraux) diverses mesures furent prises en faveur des catholiques canadiens, que signale notre relation. Ce fut en 1774, un *Conseil législatif* pour les affaires du pays dont les catholiques pouvaient être membres, à condition de prêter le serment d'allégeance ou fidélité; ce fut, dix-sept ans plus tard, la nouvelle constitution de 1791, s'inspirant du même esprit qui, partageant le pays entre deux provinces, le Haut et le Bas Canada, laissait aux catholiques les libertés essentielles et les traitait en citoyens, bien que moins favorisés que ceux de l'Église établie. La relation de 1819 doit être citée ici pour ce qu'elle remarque sur le mode d'élection des évêques.

"Il n'y a rien de fixe, dit-elle, sur la manière de procéder à l'élection d'un coadjuteur. Deux fois l'évêque a proposé un sujet qui a été agréé par le gouvernement; deux autres fois c'est celui-ci qui a proposé le sujet et l'évêque l'a admis.

M. Mariauchau d'Esgly fut fait coadjuteur de M. Briand et continua de résider dans sa cure de Saint-Pierre d'Orléans; il devint évêque de 10 décembre 1784, M. Briand ayant donné sa démission, et il mourut dans sa cure en 1790; il venait rarement à Québec. (1)

M. Hubert, missionnaire du Détroit, fut fait coadjuteur en 1788 et devint évêque en 1790; il démissionna en 1799 pour retourner dans sa cure. M. Bailly, curé de la Pointe-au-Tremble, coadjuteur de M. Hubert, mourut avant lui en 1794. M. Denaut, curé de Longueuil, qui succéda en 1799, mourut en 1803. (2)

L'évêque sous lequel Québec fut érigé en métropole il y a un siècle, Mgr Joseph-Octave Plessis, sacré évêque de Canathe le 25 janvier 1801, était devenu titulaire en janvier 1806. C'était, d'après la relation de 1819, "un ancien secrétaire de M. Briand, devenu curé de Québec". Créé archevêque par la bulle du 12 janvier 1819 *In summo apostolatus*, il avait déjà

(1) Gams assigne au 29 novembre 1784 la démission de Mgr Olivier Briand, mort à Québec le 25 juin 1794. Il note que Louis-Philippe Mariauchau d'Esgly, sacré évêque de Dorylée i. p. et coadjuteur de Québec le 12 juillet 1773, devenu titulaire le 4 décembre 1784, démissionna le 4 juin 1788, Jean François Hubert, évêque d'Almyra i. p. et coadjuteur depuis novembre 1786, lui succédant le 12 juin 1788.

(2) Les rectifications et compléments de Gams ne sont pas superflus, mais il convenait de recueillir plusieurs informations que donne seule notre relation datant d'un siècle. Gams donne comme date de la mort de Mgr Hubert le 10 octobre 1797. Il note que Charles-François Bailly de Messein, sacré évêque de Capsus i. p. le 12 juillet 1789, mourut le 20 mai 1794. Pierre Denaut, coadjuteur comme évêque de Canathe, le 30 septembre 1794, mourut le 17 janvier 1806, étant devenu titulaire de Québec le 4 septembre 1797.

pour coadjuteur Mgr Bernard Claude Panet, évêque de Saldes i. p. depuis le 12 juillet 1806 et qui devait lui succéder à sa mort, survenue le 4 décembre 1825.

Le souverain pontife érigeait "Québec en église métropolitaine, sans toutefois lui donner en ce moment de suffragans, mais avec tous les droits, honneurs et privilèges attachés à ce titre".

Notre relation aujourd'hui centenaire signale les égards du gouvernement anglais pour cet archevêque "dont le mérite distingué a conquis l'estime des protestants par ses talents, sa sagesse et ses services". Documentée par l'*Almanach de Québec* pour 1819, elle nous donne des statistiques intéressantes à un siècle de distance permettant d'instructives comparaisons. Alors le nombre des habitants du Bas-Canada était de quatre cent mille" dont les sept huitièmes sont d'origine française". Il y avait 123 paroisses réparties entre les districts de Québec, Mont-Réal et Trois-Rivières. Environ quatre-vingt-dix ecclésiastiques se partageaient les soins spirituels à donner aux fidèles. La relation utilise un Mémoire rédigé en 1794 qui porte "la population catholique de Québec à environ sept mille âmes, et celle de Montréal à neuf mille." Et, malgré la loi qui dispense les protestants "de la dîme sur les grains, payée au 26e boisseau", comme au temps des ordonnances de nos rois "on ne signale que cinq catholiques passés au protestantisme depuis la conquête contre un nombre de convertis du protestantisme s'élevant à deux cents âmes. Empruntons à notre document quelques renseignements sur la situation matérielle de l'évêque et de son coadjuteur:

"Les Anglais ont établi à Québec en 1793 un évêque protestant, avec 2000 livres d'appointements, le titre de Lord et une place dans le conseil législatif. L'Évêque catholique avait pour ressources le loyer de son évêché, montant à 36000 fr. Le traitement de 200 louis accordé au "surintendant de l'église romaine" a été augmenté en faveur de M. Plessis. Quant au coadjuteur, M. Claude-Bernard Panet, autrefois curé de Rivière-Ouelle, dans le district de Québec, "fort capable et justement considéré", comme il est sans revenus, il reste dans sa cure."

Au clergé français de 1819 l'auteur de la relation expose brièvement la condition de ses collègues du Canada, où "toutes les dessertes sont amovibles et chargées d'entretenir les écoles paroissiales. Un vicaire général est à la tête de chacun des trois districts du diocèse. Mais il convient de reproduire textuellement ce qui est dit de Montréal:

"Le Séminaire de Mont-Réal est une communauté de prêtres qui desservent la paroisse et la communauté de la ville et quelques autres missions, entre autres celles du lac des Deux Montagnes. La cure leur appartient et ils sont seigneurs de l'île entière qui comprend plusieurs paroisses. Ils ont fondé un collège qui fut brûlé en 1803 et qu'ils ont depuis reconstruit. Cette compagnie rend les plus grands services à la religion; elle était menacée de se dissoudre lorsqu'elle

fut renforcée en 1794 par plusieurs membres venus de France qui ont rétabli le temporel de la maison et qui apportent encore plus de soins au bien spirituel de cette colonie. Le supérieur M. Roux, qui est grand vicaire de l'archevêque et M. Le Saulnier qui est curé de Mont-Réal joignent les talents de l'administration à toutes les qualités sacerdotales. Les revenus de la maison de Montréal-Réal et ceux du séminaire de Québec sont employés à élever des jeunes gens pauvres et ce n'est guères que par ce moyen que le clergé du Canada se recrute depuis quelque temps. On a établi depuis peu un troisième petit séminaire à Nicolet dans le district des Trois-Rivières."

Suivent d'intéressants détails sur l'hôpital et l'Hôtel-Dieu de Montréal desservis par des sœurs hospitalières, et surtout sur une nombreuse communauté de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame chargées des écoles dans la campagne. L'état, d'ailleurs assez lamentable des Missions chez les sauvages ravagées par l'alcoolisme, et presque détruites (10 ou 12 subsistent, dont la plus peuplée ne compte pas trois cents âmes) reste en dehors de notre sujet. Revenons aux effets immédiats de la bulle du 12 janvier 1819 et à la création de nouveaux vicariats apostoliques destinés au Haut-Canada, à l'Acadie et à Terre-Neuve. De nouveau, il faut laisser parler notre Relation :

"Dans un mémoire envoyé à Rome en 1805, on demandait l'érection de sièges épiscopaux pour le Haut-Canada et pour l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, attendu l'éloignement où ces pays sont de Québec. C'est ce que le Souverain Pontife vient d'exécuter du moins en partie par deux brefs de même date que l'érection de Québec en métropole."

Un des vicaires généraux du nouvel archevêque, M. Alexandre MacDonell, l'ainé, créé évêque de Résina i. p. fut chargé du Haut-Canada. Cette région, d'après notre informateur, comprenait dix districts où des catholiques vivaient presque sans églises. "Il était question il y a quelques années d'en bâtir à Kingston et à York, nouvelle capitale du Haut-Canada." Six prêtres catholiques seulement desservaient ce pays, en y comprenant M. MacDonell, qui résidait à Saint-Raphaël avec un vicaire. Les autres étaient à Perth, à Kingston, à Sandwich" vis à vis de Détroit aujourd'hui aux Américains" Deux prêtres s'employaient aux Missions de la Rivière Rouge. C'est à Kingston (Regiopolitan.) que devait être évêque, le 18 janvier 1826, Mgr McDonell (alias O'Donald) et y mourir, nous apprend Gams, âgé de cent ans, le 11 janvier 1840.

Le second bref du 12 janvier 1819, nommait vicaire apostolique du Nouveau-Brunswick M. Bernard Augustin Mac Eachorn (Gams dit Angus MacEachern (1) qui était "vicaire général de Québec pour le Nou-

veau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard ou Saint-Jean et les îles de la Madeleine". Citons encore :

"Il y avait au mois de janvier 1819 neuf prêtres répartis dans le Nouveau-Brunswick et dans les îles, tous français, sauf MM. McEachern et Alexandre McDonell le jeune. Jusqu'à ces derniers temps la juridiction de l'évêque de Québec s'était étendue sur la Nouvelle-Ecosse et sur l'île du Cap-Breton qui sous la domination française portaient les noms d'Acadie et d'Ile-Royale."

Le traité de 1763 avait livré celle-ci, mais ce fut dès 1713, par le traité d'Utrecht, qu'avait été cédée l'Acadie ainsi que Terre-Neuve et la Baie d'Hudson.

Recourons de nouveau à notre relation de 1819 qui, sur la terre si française et si fidèle de l'Acadie, s'exprime en ces termes :

"Ces pays renferment encore un assez grand nombre d'habitants d'origine française et des Irlandais catholiques venus successivement s'y établir. En 1802 M. Burke résidait à Halifax comme vicaire général de l'évêque de Québec et avait avec lui deux autres prêtres d'origine irlandaise."

Les deux cents lieues et le voyage difficile furent des raisons plus que suffisantes pour faire ériger en vicariat apostolique cette terre d'Acadie. Notre relation semble dire que ce fut l'objet d'un des brefs de janvier 1819 et ne nomme pas le siège *in partibus*. C'est comme évêque de Sion que fut sacré, dès le 5 juillet 1818, Mgr Edmond Burke, et c'est en décembre 1820 qu'il mourut sur le siège d'Halifax.

La relation de 1819 ajoute: "Enfin Sa Sainteté a pourvu au gouvernement spirituel des îles de Terre-Neuve et du Cap-Breton. Déjà Terre-Neuve avait reçu, il y a quelques années, un vicaire apostolique. M. Charles O'Donnell, sacré à Québec même sous le titre d'évêque de Thyatire *in partibus infidelium*, passa en 1798 au siège de Derry, en Irlande (2). Il est remplacé depuis le 7 mars 1818 par M. Thomas Gallow, né à Singleton en 1772, évêque d'Hypopolis *in partibus infidelium*, et vicaire apostolique pour les îles de l'Amérique septentrionale soumises à la domination anglaise.

Après avoir ainsi groupé autour de la date du 12 janvier 1819 les renseignements relatifs à l'église catholique du Canada susceptibles d'intéresser les prêtres et les fidèles de France, l'auteur de la relation conjecture que les affaires de ces six évêchés catholiques de l'Amérique du Nord sont le fruit des négociations de l'envoyé de Hanovre à la cour de Rome, le baron d'Omptéda, qui venait de mourir et d'ailleurs d'être remplacé aussitôt par le baron de Rheden. Quoi

(2) Gams écrit à propos de Terre-Neuve (S. Johns Newfoundland) vicariat apostolique depuis 1796, érigé en évêché le 4 juin 1847, qu'en septembre 1796 fut sacré Jacques Lewis O'Donnell, évêque de Thyatire i. p. Il l'indique comme transféré à Derry et lui donne pour successeur Lambert évêque de Chytrus i. p. jusqu'en 1817.—Et, à propos du siège de Derry (p. 215) il nomme en 1798 Charles O'Donnell, mort en 1824.

(1) Gams dit que le sacre de l'évêque de Rosea, i. p. est du 17 juin 1821; par contre, il assigne la date du 23 novembre 1818 à sa nomination de vicaire apostolique de Charlottetown, dont il devint titulaire le 11 août 1829, et mourut évêque en 1835.

qu'il en soit des raisons qui inclinèrent Rome à promulguer les réformes ecclésiastiques marquées par la date du 12 janvier 1819, le centenaire de l'érection en métropole de ce siège de Québec qui, depuis l'origine de la colonie était la capitale religieuse du Canada, mérite de ne point passer inaperçu dans notre France d'aujourd'hui. Comme il avait fourni il y a cent ans l'occasion d'un retour sur le passé ecclésiastique de cette église du Nouveau-monde, de la Nouvelle-France, comme on a dit si longtemps, le centième anniversaire de cette relation oubliée parue dans nos journaux le 26 mai 1819, devrait bien inviter un de nos amis canadiens de là-bas à nous adresser à son tour un tableau

de son histoire ecclésiastique du mois de janvier 1819 jusqu'à nos jours, en complétant d'ailleurs et corrigeant, comme il doit en être besoin, ce qu'aurait d'inexact et d'imparfait la relation de 1819 qu'il m'a semblé utile de tirer de l'oubli. Si le "catholicisme", véritable société des nations qui partagent la même foi n'est pas un nom vide de sens, il convient que les catholiques de l'Ancienne et de la Nouvelle-France se connaissent mieux les uns les autres. A cela pourront servir quelques incursions dans leur histoire d'autrefois et d'aujourd'hui.

EUGÈNE GRISELLE,

Secrétaire général du C. C. P. F.

Au 5 mai.

## ROME

—Son Eminence le Cardinal Sbaretti, ancien Délégué Apostolique au Canada, est nommé Préfet de la S. Congrégation du Concile, en remplacement de feu le Cardinal Cassetta.

## QUEBEC

—A l'occasion de sa première visite officielle à Québec, les catholiques de notre ville, Cardinal et Auxiliaire en tête, ont fait la plus cordiale réception à Son Excellence le Délégué Apostolique, Mgr Pietro di Maria.

Arrivée le 23, Son Excellence a été, le lendemain après-midi, à la Basilique, l'objet d'une cérémonie très solennelle. Un peu après 3.30 heures, le cortège ecclésiastique s'est formé à l'Archevêché et s'est mis à défiler par la rue Buade. Le délégué marchait sous le dais rouge frangé d'or, porté par les marguilliers, accompagnés des plus vieux officiers du bataillon des Zouaves, parmi lesquels on voyait les commandants Rouleau et Dumontier, tous les deux soldats de Pie IX. Au chœur, Mgr di Maria occupait un trône en face de Son Eminence. Au nom du clergé diocésain, S. G. Mgr P.-E. Roy, Archevêque de Séleucie, salua l'envoyé du Pape. Après avoir, en termes délicats, fait l'éloge de Son Excellence, Mgr l'Auxiliaire retraça éloquemment l'histoire de l'Eglise de Québec. Il faut découper et insérer ici ces deux passages:

*"Mais, de toutes les traditions, dont la chaîne s'enlace et se fortifie au cours de son histoire, il en est une qui nous est particulièrement chère et qu'il nous plaît de mentionner ici: c'est l'infrangible attachement au siège de Pierre. Le premier évêque de Québec, Monseigneur de Laval, voulut avant tout marquer de ce trait caractéristique son Eglise naissante. Homme de saine doctrine, et de rare clairvoyance, il comprit que le seul moyen de*

## LES FAITS DE LA QUINZAINE

*sauvegarder l'avenir était de souder fortement l'Eglise de Québec à l'Eglise de Rome. Avec ce vouloir puissant qui enlevait tous les obstacles, avec cette prudence sagace et pratique qui savait frayer*

*les chemins et planter les jalons, il réalisa son dessein et réussit à mettre sur les institutions et sur les âmes le sceau indélébile de l'Eglise apostolique et romaine.*

*"Et ce fut notre salut. Le jour vint bientôt, un demi siècle à peine après la mort de Monseigneur de Laval, où, ici même, sur le rocher de Québec, un duel tragique eut lieu entre deux races: la française et l'anglaise, et entre deux Eglises: celle de Rome et celle de Londres. Dans le choc des armes, qui se produisit le premier, la victoire resta au plus fort, à l'Anglais. Dans le choc des âmes et des doctrines les rôles furent renversés: l'hérésie du vainqueur fut impuissante à triompher de la foi romaine du vaincu. Trabis sur le champ de bataille, abandonnés par la France, nos ancêtres durent accepter de vivre sous la domination politique du roi d'Angleterre. Mais, inébranlables dans leur foi, énergiquement groupés autour de leurs clochers, et de leurs pasteurs, ils voulurent rester, et ils restèrent fidèles à l'autorité religieuse du Pape. Les liens si fortement noués qui attachaient leurs âmes au Vicaire de Jésus-Christ ne purent être dénoués. L'œuvre de Monseigneur de Laval montrait sa force. Rome gardait mieux ses enfants que Paris ses sujets. Or, par un juste et naturel retour des choses, le triomphe de notre foi assura la survivance de notre race. C'est un fait historique incontestable et providentiel. Il explique l'alliance si étroite qui existe ici entre la race française et la foi catholique. Ce pacte conclu à l'heure la plus tragique de notre histoire, constitue l'une des grandes forces de notre vie nationale. C'est en y restant fidèles que nous pourrions remplir notre mission et servir efficacement les intérêts de la sainte Eglise. Puisque Dieu a voulu que l'autorité de Rome servît ici de rempart à une race, il est légitime de penser que cette race a quelque raison de subsister et que, parmi ces raisons, il convient de mettre au premier rang celle*

*d'aimer d'un indéfectible amour le Pontife romain, et de se constituer, en terre canadienne, son loyal et preux chevalier."*

Son Excellence a répondu, en latin, aux souhaits du clergé par un éloge de la foi canadienne et de l'Eglise de Québec, disant combien il était sensible à l'attachement marqué et exprimé au Souverain Pontife. Puis, S. H. le maire Laviguer, au nom de la ville, vint saluer, à son tour, l'envoyé papal. A ces nouvelles protestations de dévouement au Saint-Siège, Mgr di Maria, en français, a répondu en montrant l'origine toute divine de l'autorité du Pape dans l'Eglise et comment on s'honore et on assure son avenir éternel à se courber sous cette autorité bienfaisante. Son Eminence est ensuite descendue de son trône, Son Excellence a fait de même et toutes les deux, marchant côte à côte, sont allées s'agenouiller au même degré de l'autel, pour la bénédiction du Très Saint Sacrement, qui fut donnée par M. le Chanoine Laflamme. Sir Charles Fitzpatrick était présent à cette réception, ainsi qu'un grand nombre de personnages officiels. Après la cérémonie, les invités ecclésiastiques et laïques ont été présentés à Son Excellence, à l'Archevêché.

Le 25 au matin, Mgr di Maria a dit la messe au Petit Séminaire, après quoi le directeur, M. l'abbé Arthur Robert, lui a présenté les hommages des professeurs et des élèves. Le soir, Son Excellence est allée à Saint-Sauveur, recevoir les hommages des ouvriers, exprimés par le curé, le R. P. Beaupré, et bénir une foule immense. Le dimanche, 27 mai, Son Excellence a officié pontificalement à la Basilique. Le chœur a chanté la messe de Pâques, de l'abbé Perosi.

La visite du Délégué a coïncidé avec une très importante réunion des archevêques du Canada, convoqués pour étudier quelques-uns des graves problèmes qui se posent ici devant l'attention publique. A cette réunion ont pris part: S. G. Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa, S. G. Mgr McCarthy, archevêque d'Halifax, S. G. Mgr McNeil, archevêque de Toronto, S. G. Mgr Spratt, archevêque de Kingston, S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, S. G. Mgr Béliveau, archevêque de St-Boniface, S. G. Mgr Synott, archevêque de Winnipeg, S. G. Mgr Emard, représentant l'archevêque de Montréal, en voyage à Rome, et S. G. Mgr Latulippe, représentant l'archevêque d'Edmonton.

—Conférence très goûtée de sir Charles Fitzpatrick, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, sur "*l'avenir de Québec et ses possibilités*", devant les membres de la Chambre de Commerce. Après avoir donné un aperçu historique des activités de notre port, le distingué conférencier a fait appel aux citoyens, afin qu'ils obtiennent de faire valoir tous les avantages de Québec comme tête de navigation. A cette réunion, très importante, M. John-T. Ross a été élu président de la Chambre de Commerce en remplacement de M. O.-W. Bédard.

—Le différend entre la ville et les hommes du feu et de la police est réglé. Les pompiers, ayant notifié la ville qu'ils feraient la grève le 26 à partir de 6 heures du matin, se sont vu offrir une augmentation de \$1.50 par semaine. Ils ont accepté cette offre. Les hommes de police ont accepté, de leur côté, une offre identique, et se sont engagés, comme on le leur avait imposé, à ne s'unir à aucune association ouvrière (ils s'étaient unis à l'Internationale).

Adoption du budget pour 1919-1920, soit, *in globo*, la somme de \$1,966,877. La taxe foncière est portée de \$1 à \$1.40 par \$100 et la taxe d'occupant, augmentée de 2 à 3 p.c. De plus, la taxe scolaire est élevée de 8 sous par \$100.

—A l'Institut Canadien, très intéressante conférence de M. le docteur Arthur Vallée sur Pasteur et son école. A la Société des Arts, Sciences et Lettres, M. l'abbé Ivanhoe Caron raconte un voyage qu'il a fait en Floride.

—Maître Ferdinand Roy, professeur à l'Université Laval, est élu bâtonnier du Barreau de Québec. Nos plus sincères félicitations.

—Notre ville prépare une superbe réception au glorieux 22e. Le gouvernement provincial a souscrit \$2,000 et promis un goûter à nos héros de retour.

Les Vétérans ont, le dimanche 27, commémoré par de solennels offices religieux et une grande parade l'anniversaire de Saint-Julien.

—Le mardi 29, service funèbre, à la Basilique, pour le repos de l'âme de sir Auguste-Réal Angers. Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy a officié lui-même. Son Eminence assistait au trône, ainsi que les archevêques de langue française, au chœur. Au premier rang de la foule, il y avait sir Charles Fitzpatrick.

—Le Conseil de la ville-sœur refuse d'accorder une demande de rappel du règlement local de prohibition.

A Sorel ainsi qu'à Rivière-du-Loup, la prohibition locale est révoquée par un vote des électeurs.

—M. Louis Guyon, de Montréal, ci-devant inspecteur en chef des établissements industriels, est nommé sous-ministre du Travail.

—Son Honneur le Juge L.-P. Pelletier a refusé un nouveau procès aux prévenus Pion, Goulet et Guay. Le procès ira prochainement en appel.

## CANADA

—S. G. Mgr Georges Gauthier, Auxiliaire de Montréal, est nommé vicaire général du diocèse.

—M. l'abbé Léonidas Perrin, P. S. S., ancien recteur du Collège canadien à Rome, est nommé curé à Notre-Dame de Montréal, en remplacement de M. l'abbé Labelle, élu supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice.

—L'immigration et les chemins de fer de l'Etat ont formé la pièce de résistance de la quinzaine parlementaire, à Ottawa.

Le ministre des chemins de fer, M. Reid, a soumis un bill, qui a suscité un gros débat, à l'encontre duquel la majorité ministérielle a voté l'application de la loi de clôture. Ce bill (numéro 70) est intitulé *Loi ayant pour objet de constituer en corporation la Compagnie des chemins de fer nationaux canadiens, et concernant les chemins de fer nationaux du Canada*. Il a été rédigé par M. Z.-A. Lash, avocat de Toronto, qu'on donne comme l'homme le plus compétent du pays en fait de législation corporative. M. Jacques Bureau a proposé de référer le projet pour étude à un comité spécial, mais il est venu tout de suite devant le Comité plénier de la Chambre. M. MacKenzie, le chef de l'Opposition, a demandé la suppression des compagnies subsidiaires du Canadien-Nord. L'Opposition a fait d'autres suggestions, celles, par exemple, d'attribuer la nomination des directeurs aux deux partis à la Chambre et de fixer le bureau principal à Montréal, au lieu de Toronto. A noter, en passant, une déclaration de lord Shaughnessy, au Club de Réforme, à Montréal, touchant l'administration des chemins de fer par l'Etat: l'ancien président du Pacifique-Canadien s'est prononcé, cette fois, contre la nationalisation, objectant le danger qu'il y a d'introduire la politique dans une entreprise pareille.—La Chambre s'est pareillement occupée de la loi refondue des chemins de fer. M. Rodolphe Lemieux a donné communication d'une lettre de sir Oomer Guin, protestant au nom du droit des provinces, contre une clause de cette loi par laquelle il est stipulé que, dans le cas où une compagnie dotée d'une charte provinciale devient la propriété d'une compagnie à charte fédérale, elle passe immédiatement sous la surveillance de la Commission des chemins de fer.

Le bill de M. Calder touchant l'immigration a donné lieu à une critique retrospective de notre politique d'immigration. C'est un peu tard maintenant! L'article 13 du projet de loi donne au gouvernement le pouvoir d'exclure tous les sujets jugés indésirables par leur manière de vivre et d'envisager leurs devoirs de citoyens. (Entre temps, le gouvernement a passé un arrêt en conseil interdisant le Canada aux Doukhobors, ainsi qu'aux Mennonites et Hutterites.) M. Jacobs n'a pas réussi à faire admettre un amendement pour laisser entrer les illettrés, mais le ministre de la Colonisation a consenti à un autre amendement lui donnant là-dessus un pouvoir discrétionnaire.

Les partisans de l'extension du divorce veulent à tout prix des cours de divorce au Canada. M. Nickle a déposé un bill (numéro 77) dans ce sens. *“L'objet du bill, a-t-il expliqué lors de la première lecture, est de constituer des cours de divorce au Canada. Dans chaque province, la Cour Suprême sera établie cour de divorce, et la Cour d'Echiquier sera une cour de divorce pour le Dominion.* (Nonobstant notre Code civil, qui déclare le mariage indissoluble, M. Nickle voudrait que, dans la province de Québec, la Cour Suprême eût la faculté de rompre les unions

matrimoniales!) *Le bill marque les raisons pour lesquelles le divorce peut-être accordé et l'annulation du mariage déclarée. Il a trait à la question du domicile du mari et de la femme, et il regarde aussi la question de la pension alimentaire. Il y a d'autres dispositions concernant les arrêts du tribunal. Le dessein général du bill est non seulement de faciliter le divorce, mais d'harmoniser les lois de divorce du pays et de mettre sur le même pied l'homme et la femme.”*

Cette dernière phrase est terrible: M. Nickle ne se vante-t-il pas ouvertement d'être pour l'extension des facilités de divorce? On attend avec inquiétude le sort que la Chambre va faire à ce projet radicalement mauvais...

Autre bill, par M. Mowat, afin de substituer l'électrocution à la pendaison, dans l'exécution des criminels. A la demande du solliciteur général, M. Guthrie, un comité spécial étudiera et modifiera, s'il y a lieu, les lois concernant la sédition. (A ce propos, notons l'abolition de la censure touchant les articles et les livres publiés en anglais et en français, à partir du 30 avril, comme en Angleterre. Toutefois, les journalistes et les éditeurs n'ont pas—et c'est très bien, quoique cela fasse de la peine aux gazettes nationalistes—leurs coudées absolument franches: ils sont donc mis fortement en garde contre la littérature “répréhensible”. Toutes les publications déjà interdites le restent au Canada, et le censeur est maintenu, afin de surveiller les publications en langues étrangères. Il reste formellement défendu de publier des journaux en langues allemande, hongroise, bulgare et turque.)

Tandis que M. MacLean a déposé un bill pour constituer un Bureau d'aviation, de 5 à 7 membres, présidé par un ministre et dont relèvera cette branche nouvelle des transports, le Pacifique-Canadien demande la permission d'établir un service aérien international.

M. le sénateur Beaubien a retiré son projet de loi à propos de l'heure d'été. Il n'y a donc cette année, aucune loi qui force l'adoption de l'heure avancée. Et c'est ce qui fait qu'il y a, un peu dans tout le pays, deux heures distinctes se contredisant et s'annulant...—Un Comité du Sénat va s'occuper de l'érection, dans le nouveau palais législatif, d'un monument à la mémoire du lieutenant Baker, député de Brome, l'unique membre de la Chambre, parmi tous ceux qui ont fait du service, tombé au champ d'honneur.

Tandis qu'à la Chambre, une motion analogue du docteur Edwards semble bien avoir été retranchée du feuilleton, au Sénat, M. Pope a appuyé d'un discours insistant fortement sur l'école obligatoire une motion demandant l'établissement d'un système scolaire “national”. N'avaient-ils pas raison, ceux qui, lors d'un débat récent, soutenaient et prouvaient que l'école obligatoire est un acheminement vers l'école d'Etat, fatalement neutre?

Un communiqué du département de la Milice annonce que les tombes glorieuses des héros morts

dans la Grande Guerre seront entretenues à perpétuité par les gouvernements alliés. Il ne faut pas songer à exhumer tant de victimes, et est-ce que ce serait bien, du reste, conforme à leur suprême désir?

M. Ballantyne, ministre de la Marine, remis d'une opération sérieuse, a repris activement ses fonctions.

—Montréal s'était à peine remis de plusieurs grèves très embarrassantes, que les socialistes, à l'occasion du 1er mai, y ont fait un tintamarre inusité, essayant, malgré la police, de promener le drapeau rouge. Brimés au premier abord, ils s'entêtent et parlent même de déchaîner "une semaine rouge" à Paris, et dans maintes grandes villes des deux continents, le bolchévisme, dans la même occasion, a montré à nu ses hideuses couleurs, proclamant la grève, faisant des dégâts et des victimes humaines...

—Majorité officielle en faveur des vins et de la bière, lors du référendum du 10 avril: 126,679. Pour: 178,112; contre, 48,433. Il y aura à Montréal 265 licences pour la vente du vin et de la bière.

—Deux députés, M. W. Lévesque, de Laval, et M. C.-E. Therrien, de Sherbrooke, démissionnent et sont nommés, le premier, percepteur des droits sur les successions pour le district de Montréal, le second, shérif du district de Saint-François.

M. le docteur Emile Nadeau, de Québec, est nommé directeur du logement salubre, en vertu de la nouvelle loi des habitations ouvrières.

—La Cour a attribué au gouvernement fédéral les actions, avec dividendes du Pacifique-Canadien détenues par les sujets ennemis, soit un montant de 22 millions. Les mêmes mesures sont prises au sujet de diverses banques et institutions financières.

—D'après un bill proposé par le procureur général, M. Lucas, à la Chambre ontarienne, les insoumis et les séditieux vont être défranchisés pendant dix ans.

—On annonce la publication prochaine, à Montréal, de *l'Humanité*, un hebdomadaire dirigé par M. Gaston Maillet, dans le but, paraît-il, de réconcilier le travail et le capital.

—Mort de M. W.-C. Bowels, ancien greffier des procès-verbaux de la Chambre des Communes, le plus ancien fonctionnaire civil fédéral. Il était né à Québec, en 1841

## ETATS-UNIS

—Nomination de M. l'abbé Thomas-William Drumm au siège épiscopal de Des Moines.

—Le mouvement d'"américanisation" (interdiction de toute langue autre que l'anglais), après avoir causé du dégât au Connecticut et dans le New-Hampshire, et échoué, par contre, plus ou moins dans le Massachusetts, a gagné, au mois de mars, l'Etat du Maine. Mais S. G. Mgr Walsh est intervenu en personne énergiquement, devant le Comité de la Législature, en faveur de la cause des écoles paroissiales

et bilingues. D'autre part, Mgr l'évêque de Portland a pu obtenir le vote d'une loi ordonnant que tout enfant abandonné soit élevé dans la foi de ses parents, ainsi qu'une loi restreignant le divorce. Honneur à l'évêque du Maine et à ses ouailles catholiques!

—L'administration des Postes a intercepté des bombes adressées à un certain nombre de personnages, parmi lesquels M. Burleson lui-même, le procureur général, M. Palmer, le maire Hylan, de New-York, John-D. Rockefeller, J.-P. Morgan, etc. Pincera-t-on les anarchistes qui ont fait le coup?

## GRANDE-BRETAGNE

—M. Austin Chamberlain, chancelier de l'Echiquier, a soumis le budget pour le prochain exercice financier. Il lui faut un milliard et demi de louis (au delà de \$7,000,000,000). L'impôt actuel ne rapporte que 936 millions de louis. La préférence impériale sera en vigueur avec effet rétroactif à partir du 1er avril. Abolition de la taxe sur les objets de luxe.

—Le colonel House, un des délégués américains à la Conférence de la paix, a obtenu de M. Lloyd George qu'il reçoive à causer les délégués irlandais-américains Dunne, Walsh et Ryan. La grève à Limerick, maintenant en voie d'être réglée, fait mettre en circulation de la monnaie irlandaise sous forme de billets du Conseil du commerce et du travail de Limerick. Le "gouvernement provisoire irlandais", dont le chef est de Valera, a lancé un emprunt de cinq millions, dont la moitié est réservée aux Irlandais à l'étranger, en vue de faire face à l'administration du pays...

## FRANCE

—Mgr Ruch, évêque de Nancy, a été nommé évêque de Strasbourg, et Mgr Peltier, son vicaire général, évêque de Metz.

—La grosse nouvelle de la quinzaine, à Paris, et dans les cercles de la Conférence de la paix, c'est bien le coup d'éclat italien. C'est le 24 avril que les plénipotentiaires italiens, devant le refus de M. Wilson de consentir à donner Fiume à l'Italie, se sont retirés de la Conférence,... au moment où l'on annonçait l'arrivée prochaine à Versailles des délégués allemands. L'Italie veut avoir non seulement la nouvelle frontière telle que fixée au pacte de Londres (1915), mais encore Fiume et toute la ligne de Monte-Nevo. S'appuyant sur ses quatorze principes, M. Wilson veut donner Fiume à la Yougo-Slavie, avec l'entente que cette ville sera, toutefois, un port international pour les nouveaux états formés en territoire autrichien. Les délégués italiens MM. Orlando, Sonnino et Barzilai ont donc quitté Paris. Mais avant de partir, M. Orlando, dans une déclaration publique, a pris soin de dire que la démarche italienne n'était pas un ultimatum. Il a protesté contre ce qu'il appelait une

tentative de M. Wilson pour placer le gouvernement en opposition avec le peuple italien, reprochant encore à M. Wilson de s'être adressé, par-dessus la tête du gouvernement italien, au peuple d'Italie. Il s'est appuyé sur les principes wilsonniens eux-mêmes, terminant sa déclaration par une chaleureuse expression d'amitié pour le peuple américain. M. Wilson a, dans le même temps, invoqué publiquement ses "quatorze points", afin d'en tirer une justification personnelle, ajoutant que les Etats-Unis ne pouvaient consentir à faire la paix sur d'autres bases et terminant, à son tour, par un appel au peuple italien.

Mais ce que MM. Orlando et Sonnino allaient chercher à Rome, c'était bien l'appui de ce peuple même. La presse, en immense majorité, et l'opinion publique devancèrent leurs désirs. Par toute l'Italie, des manifestations, où l'on aurait même crié: Vive l'Amérique! à bas Wilson! ont marqué l'union du peuple avec ses chefs. De sorte que c'est au milieu d'un cortège de triomphe que M. Orlando s'est rendu à la Chambre, pour prononcer un discours où il a invoqué, en faveur de l'Italie, le geste du représentant de Fiume au Parlement hongrois et la volonté même de Fiume se proclamant ville italienne. Cependant, a-t-il dit, "*c'est notre désir et notre ferme résolution que l'alliance (avec l'Entente) ne soit pas rompue... Les alliés d'hier doivent être les alliés d'aujourd'hui, et tous leurs peuples, qui se sont sacrifiés pour assurer la victoire d'un idéal, doivent rester au gouvernail unis par les liens d'une loyale amitié.*" (La Chambre, après ce discours, a voté confiance au cabinet par 382 voix contre 40, les socialistes votant seuls contre le ministère. Immédiatement, le Sénat a fait de même.) Nouvelle contre-déclaration de M. Wilson, s'en rapportant toujours aux "quatorze points" et se disant prêt à accorder à l'Italie tout ce que lui donne le traité de Londres, mais pas davantage...

Et les choses en sont là.

—La Belgique aussi est mécontente, et non sans raison. Ruinée, elle attend toujours après un commencement substantiel de satisfaction. Le sénat belge a adressé aux parlements alliés un appel pressant afin que justice soit rendue aux revendications de la Belgique...

—Les délégués allemands sont donc arrivés à Versailles. Ils ont présenté le 1er mai leurs lettres de créance. Ce sont: le comte Brockdorff-Rantzau, ministre des Affaires étrangères, chef de la délégation; Landsberg, secrétaire de la Publicité, des Arts et de la Littérature, et quelques autres noms nouveaux, avec une suite.

Le plan définitif de la Ligue des Nations a été adopté le 29. Il n'y a que très peu d'amendements aux explications que nous avons données à cette chronique. Le siège de la Ligue est Genève, mais il peut être changé en tout temps par le Conseil. Règle générale, le consentement unanime sera requis dans les délibérations du Conseil et de l'Assemblée. La

Belgique, le Brésil, la Grèce et l'Espagne sont les quatre pays dont les délégués seront adjoints à ceux des cinq grandes puissances, dans le Conseil. Il y a 26 articles. Sir Eric Drummond, secrétaire privé de M. Balfour, sera le premier secrétaire général de la Ligue.

L'Académie Française a demandé que le traité de paix officiel soit rédigé en français.

—M. Pichon a obtenu une nouvelle victoire sur les indiscrets socialistes qui voulaient des renseignements sur le traité de paix avant la signature: la Chambre a voté confiance par 360 voix contre 126. Une demande de séance secrète a été rejetée par 341 voix contre 159. La Chambre a adopté la journée de huit heures.

—Mort de l'illustre française Madame la Comtesse de Paris,—et du célèbre Védrynes, tué accidentellement dans une envolée de Villa-Coublay à Rome.

## ALLEMAGNE

—Le premier ministre Hoffman, de Bavière, serait pratiquement maître de Munich, encerclé par ses troupes. Il a l'appui effectif du ministre de la Guerre allemand, Gustave Noske.

## AILLEURS

—Du côté de Budapest et de Vienne, rumeurs et dépêches confuses. Outre l'offensive roumaine victorieuse contre la Hongrie, on a annoncé la nouvelle de l'établissement d'un régime communiste à Vienne, puis... plus rien.

---

## PENSÉES

---

Sans éducation, point de civilisation, c'est-à-dire que l'homme est nativement barbare, et que la bonté se développe en lui par une culture profonde dont l'art exige une sainte tendresse dans une mâle vertu.

LACORDAIRE

Il y a une sorte de clémence sanglante, et c'est celle qui ne prend point conseil de la justice. Le pardon qui ne tombe que sur le crime est un nouveau crime: Dieu lui-même ne pardonne qu'au repentir.

LAMENNAIS

Toute législation légitime émane de Dieu, il en est le père; et votre code de vingt-cinq mille lois, qui ne remontent pas plus haut que l'homme, ressemble à un vaste hôpital d'enfants trouvés.

LAMENNAIS



## LE MIRACLE DE LA MARNE



DANS un ralliement de la Y.M.C.A., à Ottawa, la semaine dernière, le capitaine Best, qui revint de France, a fait des déclarations qui paraissent avoir déconcerté la presse matérialiste, plus occupée à discuter les mérites des nations alliées et à servir des ambitions plus ou moins avouables qu'à reconnaître la main de Dieu dans certains événements que les plus savants critiques militaires cherchent en vain à expliquer.

Il semble à propos d'enregistrer les paroles du capitaine Best, non seulement parce qu'elles correspondent singulièrement à l'interprétation de la merveilleuse victoire de la Marne qu'ont donnée des généraux français qui sont parmi les esprits les plus éclairés, mais parce qu'elles comportent une leçon opportune pour ceux qui oublient de compter avec Dieu et de Lui rendre ce qui Lui appartient.

Voici textuellement comment s'est exprimé le capitaine Best :—

“Considérez la bataille de la Marne. Des soldats désorganisés et affaiblis par des assauts répétés, quelques centaines de mille tout au plus, sont là en face de millions d'hommes admirablement armés et entraînés. Voyant ce champ de bataille, il n'est pas un critique militaire qui n'eût pu undiquer les vainqueurs d'un geste de la main. Nous n'avions pas la moindre chance de gagner cette bataille,—ce qui veut autant dire pas la moindre chance de sortir victorieux de cette guerre. Mais, quelque chose se produisit, grâce à quoi nous n'avons pas perdu la guerre. Qu'était-ce donc ?

“Posez la question à qui vous voulez; interrogez le militaire haut gradé qui s'y connaît. Vous obtiendrez invariablement cette réponse que ce fut le miracle de la guerre—la bataille de la Marne.

“J'irai plus loin, et je vous dirai que la bataille de la Marne a été pour nous le tournant dans cette grande guerre mondiale. “Mais,” m'objecterez-vous, “il s'est livré bien des grandes batailles depuis, la victoire penchant tantôt d'un côté tantôt de l'autre”. Rien de plus vrai, mais la Marne n'en a pas moins été le moment décisif, et quand s'écrira l'histoire, avec une pleine connaissance des faits, c'est la conclusion à laquelle on devra en arriver.

“Souffrez que je fasse une autre affirmation. Si jamais, dans l'histoire du monde, la main de Dieu est intervenue dans une guerre, c'est assurément à la bataille de la Marne. Une fois de plus, Dieu a secouru l'homme lorsque toutes les autres ressources lui faisaient défaut. Nous ne pouvions entretenir le moindre espoir. Il n'est pas un officier supérieur aujourd'hui, pas une armée, pas un bataillon qui prétende au mérite

d'avoir remporté la victoire de la Marne. Non, c'est Dieu qui nous a secourus à l'heure décisive.

“Arrêtez-vous à une couple d'incidents. Je ne suis pas un visionnaire, et je n'entends pas vous parler ici des anges de Mons. Je n'en sais rien. Mais, ce que je sais, c'est que maintes batteries avaient déchargé toute leur mitraille, nombre d'artilleurs n'avaient plus qu'une ceinture de munitions, et des milliers des nôtres avaient tiré leur dernière cartouche, quand ils virent soudain l'ennemi s'avancer en rangs serrés, les bataillons s'ajoutant aux bataillons jusqu'à ce que tout l'horizon sembla prendre la couleur des uniformes gris-bleu. Et nos braves de s'écrier: “Ils nous ont cette fois, mais ce ne sera pas sans que nous ayons vendu chèrement notre peau”. Cependant, voilà que l'ennemi n'avait pas encore atteint notre ligne qu'il s'arrête brusquement, pour tout aussitôt tourner le dos et s'enfuir en désordre. Cherchez à cela l'explication que vous voudrez; je vous ai dit l'interprétation que je donne à cet événement.

“Deux officiers allemands, capturés au cours de cette journée à des points différents de la ligne de bataille, posèrent exactement la même question: “Quel est donc l'officier qui chevauchait d'un côté à l'autre devant nos lignes?” Et l'un d'eux d'ajouter: “Nous lui avons tiré des milliers de balles”. Expliquez ce fait comme il vous plaira, mais à mon sens l'interprétation se trouve au vieux psaume 124e, qui nous dit comment Israël eût été à la merci de ses ennemis, sans l'aide du Seigneur.

“Nous ne sommes pas les seuls de cet avis. Lorsque le résultat de la bataille de la Marne fut câblé au “War Office” — vous vous rappelez peut-être avoir lu ce détail dans les journaux, — lord Kitchener était dans son bureau entouré de plusieurs membres du cabinet. Ils venaient de lire la dépêche, et la commentaient, lorsque survint ce merveilleux petit-soldat, lord Roberts. Comme il était leur supérieur, et aimé de tous, ils se levèrent et se tinrent debout pendant qu'il lisait la dépêche. On rapporte qu'il la lut d'abord rapidement, puis interrogea du regard lord Kitchener et les autres personnes présentes comme pour demander si elle était authentique. Quand il comprit qu'elle l'était, il se remit à lire cette dépêche, pesant chaque mot, et cette fois ses yeux s'emplirent de larmes, et d'une voix brisée par l'émotion il dit, en déposant la dépêche sur le pupitre: “La main du Seigneur est là”. Quelques instants après, le silence fut rompu par la voix de l'homme sévère, de l'homme d'airain, que l'on prétendait fermé à toute sensibilité, lord Kitchener, qui d'un ton empreint de respect ajouta: “Quelqu'un a dû prier”. Autrement dit, cette vic-

toire ne s'explique pas au point de vue militaire, mais seulement par des prières que Dieu a exaucées.

"Ne voyez-vous pas que nos deux plus grands chefs militaires d'alors ne croyaient pas que la marche de l'envahisseur pût être enrayée, et quand l'ennemi fut contraint de s'arrêter et de battre en retraite, ils

en attribuèrent le mérite à Dieu. Ils ont créé là un précédent que nous pouvons suivre en toute sûreté. N'allez donc pas oublier Dieu, lorsqu'il s'agit de rendre grâce à qui de droit pour la victoire qui a été remportée."



## UNE QUINZAINE DE GUERRE



**L**A délégation allemande arrivée à Versailles depuis quelques jours, a reçu son arrêt mercredi le 7 mai, à trois heures de l'après-midi.

M. Clemenceau présidait la réunion plénière qui a eu lieu dans la galerie des Glaces et à laquelle assistaient les représentants de toutes les grandes nations et des puissances associées, y compris les Italiens, revenus de la veille.

Au bas bout de la salle se tenaient groupés les plénipotentiaires boches conduits par le ministre des affaires étrangères, Brockdorff-Rantzau.

Il y a quatre ans à pareil jour, un sous-marin allemand torpillait le paquebot de la ligne Cunard, le Lusitania, avec 1154 pertes de vie. C'était à coup sûr pour les vaincus un anniversaire comptant parmi leurs plus précieux souvenirs, et l'on peut se demander si parmi leurs décorations quelques-uns des allemands ne portaient pas la fameuse médaille frappée en souvenir de ce brillant exploit.

L'Allemagne apprend aujourd'hui de la manière la plus cuisante ce qu'il en coûte de vouloir dominer le monde par la barbarie et l'oppression du nombre. Elle a tué, dévasté et ruiné tant que ses armées ont pu se tenir debout. Elle paiera maintenant. Non seulement elle devra mettre à son débit une bonne partie de son avoir financier, mais son territoire sera morcelé et son prestige sera à ce point diminué qu'elle va redevenir une des puissances secondaires de l'Europe moins importante qu'au temps des premiers Frédéric.

Et c'est à Versailles, qui vit la naissance de son grand empire qu'est donné le coup de mort à ses ambitions. C'est un français qui communique à ses représentants, la décision d'un monde qu'elle pensait réduire au rang de vassal de sa tyrannie.

Quelles doivent être à ce moment les pensées de l'exilé de Hollande, qui voit la dernière sape appliquée à la base de l'édifice construit avec tant de patience et de génie par le chancelier de fer et que lui légua son grand père Guillaume premier. Tout s'écroule, tout tombe. Grandeur économique, vaste organisation militaire, flotte imposante et rivalé de celle de la Grande-Bretagne, tout disparaît.

Seules restent au service des teutons cette morgue inqualifiable et cette absence d'honneur et de loyauté

qui a caractérisé leur action publique depuis l'établissement de leur empire en 1870. Au plus fort de leur puissance, quand leurs ambitions prenaient leur plein essor, on voyait tout-à-coup apparaître la main gantée de fer et l'épée flamboyante du kaiser qui au Maroc, à Agadir, en Afrique du sud, menaçait la paix mondiale et arrachait aux puissances plus faibles ou moins bien préparées, un assentiment donné sous l'empire de la crainte ou de l'assurance d'un avantage momentané.

A travers l'histoire du dernier demi-siècle, on entend toujours le sourd grondement de cette menace de guerre suspendue sur le monde européen. C'est cette effroyable idée de domination générale qui dicta constamment les desseins pervers de l'ancien empire allemand.

Pour appuyer sa politique le kaiser n'hésita pas à transformer l'Europe en un immense camp où évoluèrent ses millions de combattants, saccageant, pillant et assassinant, en dépit de toute loi internationale et de toute justice.

Voilà maintenant ses successeurs en face de la défaite, mêlant à leurs plaintes et à leurs jérémiades la menace d'un refus de souscrire à des conditions qu'ils trouvent trop sévères et impossibles d'acceptation.

A la présentation des termes de paix faite avec toute la mesure de courtoisie que pouvait comporter le passé chargé de crimes du vaincu recevant sa sentence, les délégués allemands ont répondu avec la marque extérieure d'un laisser-aller et d'un mépris des lois de la bienséance qui cachait mal la honte qu'ils ressentaient de se trouver dans la situation de criminels à la barre de l'opinion publique pour y recevoir la juste punition de leurs méfaits.

Le président Clemenceau entouré de ses collègues, reçut la délégation, debout et avec toutes les marques d'une politesse diplomatiquement froide mais sans caractère blessant. Le secrétaire de la Conférence livra de suite aux allemands le manuscrit du traité. En quatorze minutes tout fut terminé.

Le comte Rantzau, répondit assez longuement. Il demeura assis au cours de sa harangue. Son manque de savoir vivre était évident et peut-être intentionnel.

Il exprima son regret de la dureté des termes du traité; sa confiance dans l'entrée à bref délai, de son pays dans la ligue des nations et dans l'application des quatorze points de M. Wilson au règlement final. Il voila soigneusement dans sa péroraison la menace sans laquelle sa mentalité de boche se serait donné un démenti absolu. Il termina par ces mots: "Une paix qui ne peut être défendue au nom du droit devant le monde, est assurée d'une vigoureuse résistance."

Bien que ne faisant pas partie de la Conférence, le maréchal Foch crut devoir exprimer son opposition aux termes du traité, le jugeant insuffisant pour la protection de son pays contre une attaque future de l'ennemi héréditaire.

Le discours du comte de Rantzau a été la première appréciation du traité par l'ennemi et a donné la note dominante qui sera la clef du thème de tout ce qui se chantera à son sujet en Bochie. On a voulu voir dans ce discours une insulte délibérée jetée à la face des nations de l'Entente, mais la grande majorité des critiques est d'opinion que l'on aurait pu répéter aux boches ce que disait Guizot à ses accusateurs: "vos insultes ne vont pas à la hauteur de mon dédain." Il est passé le temps où l'allemand pouvait insulter en actes ou en paroles. C'est une nation de barbares que la civilisation n'a touchée qu'à la surface. Il n'y a pour eux qu'une manière, la force.

Ils ont voulu dominer; ils sont écrasés. Ils ont donné une nouvelle étiquette à leur gouvernement, mais leur démocratie n'a pas bon teint. Elle a conservé la couleur de l'ancien impérialisme. Quant à leur caractère il est resté le même. Le traité de paix qui leur est soumis, sera suivant que la fermeté de l'Entente et la duplicité boche voudront qu'il soit. Ce sera pour les boches un "chiffon de papier" bon à déchirer, quand ce sera possible.

De responsabilité pour la guerre ils n'en veulent pas. C'est l'agneau qui a empêché le loup de boire à sa fantaisie. Il devait être puni de sa témérité. Quant aux crimes commis au cours du conflit, on ne peut en tenir l'ennemi responsable. "De tels crimes" dit le porte-parole allemand "sont commis dans la lutte pour la victoire et pour la défense de la vie nationale. Les passions ainsi soulevées émoussent la conscience des peuples. "Il y a, ajoute Rantzau, grande différence entre ces incidents et le froid calcul qui a créé le blocus et causé la mort de milliers de non-combattants."

Il faudra donc que la force soit mise au service du droit, car s'il est possible, l'Allemagne cherchera par tous les moyens à éviter la conséquence de ses actes.

Notre revue donnera sous une autre rubrique un résumé assez long des termes du traité pour que nous n'y référions ici que d'une manière générale.

Trois principaux points ressortent avec clarté du document remis aux délégués allemands. Il pourvoit à la réparation des dommages, pose des conditions

nouvelles pour la vie mondiale à venir et établit les garanties suffisantes pour la conservation de la paix future.

Il arrache dents et griffes au carnassier qui a été pendant près de cinquante ans le trouble-fête du monde. L'armée boche ne devra pas dépasser 100,000 hommes; la flotte sera réduite à 40 unités de tout genre, tout juste ce qu'il faut pour la police intérieure; plus de sous-marins ni de fabriques d'explosifs. Il n'y aura plus de flotte aérienne. Le grand état-major disparaît.

La rive allemande de la Baltique ne sera pas fortifiée; Hélioland sera rasé; le canal de Kiel devient propriété internationale.

Par le traité l'Alsace-Lorraine fait retour à la France, de même que le bassin de la Sarre qui sera administré pendant quinze ans par une commission et après ce terme la destination de la région sera déterminée par un plébiscite. Si la région décide de rester allemande, la France en recevra un prix à fixer. Dantzick devient ville libre avec droit d'accès pour la Pologne par un "corridor" déterminé. Le traité pourvoit aux nouvelles délimitations de territoire pour ce qui concerne la Belgique, le Danemark et la Prusse orientale; cède partie de la Silésie à la Pologne, enlève toutes ses colonies à l'Allemagne qui renonce en même temps à tous ses droits territoriaux et politiques en dehors de l'Europe, au Maroc, en Egypte, à Siam et en Chine. Elle reconnaît aussi la complète indépendance de l'Autriche-Allemande, de la Pologne et de l'état Tchèque-Slovaque. Il n'y aura aucune fortification allemande à plus de 50 kilomètres à l'est du Rhin.

L'ennemi est responsable de tous les dommages et fera un paiement immédiat de vingt milliards de marcs; le reste du montant des réparations sera couvert par des obligations d'une période de 30 ans dont le chiffre et le mode de paiement sera établi plus tard, par une commission inter-alliée dont le siège sera à Paris.

La conscription sera abolie en Allemagne.

Si les conditions du traité de paix sont mises en force, on peut voir qu'il ne restera pas à l'Allemagne grand moyen de faire une résistance sérieuse aux conditions qui lui seront posées. Pour la forme, elle poussera des cris de colère, passera par la gamme des menaces de tout genre et finalement arborera comme épouvantail, croyant assurer le succès, le drapeau rouge du bolchévisme dont elle menacera le monde européen. Puis, tous ces moyens épuisés, elle signera.

Elle signera et la chute colossale de tout un peuple ne créera aucun courant de sympathie. Ni ses anciens alliés, ni les habitants des territoires qu'elle devra abandonner ne verseront un pleur sur la catastrophe qu'elle s'est elle-même préparée. D'ailleurs, le boche n'est pas chauvin. Il est aussi bien hors de chez lui si son estomac ne souffre pas. Habitué à obéir, la

férule de l'étranger ne lui fait pas plus de mal que la schlague de ses maîtres naturels. Pour lui l'argent n'a ni odeur ni couleur. Il a émigré par milliers aux Etats-Unis et au Canada pour éviter le service militaire et la rude discipline de ses hobereaux, le nouveau traité de paix va le débarrasser de ces deux tyrannies.

Ce n'est donc pas le Michel allemand qui protestera le plus fort contre le traité. Il est fatigué de la guerre; il n'aspire qu'à la tranquillité. Si ses maîtres résistent et refusent leur signature, le resserrement du blocus les fera vite revenir à la raison.

L'opinion publique semble être un peu partout favorable au nouveau traité de paix. Les journaux de Paris et de Londres expriment une approbation sinon complète du moins assez générale. Il en est de même aux Etats-Unis.

On pouvait prévoir l'explosion chez les membres du gouvernement allemand. Le chancelier Schiedeman prétend avoir donné instruction à ses délégués de réclamer le droit de faire des contre-propositions et de discuter oralement les termes du traité. "Nous avons affaire", dit-il "à un ennemi aveuglé par l'égoïsme. Le comte Rantzau a bien interprété nos intentions quand il a dit que nous examinerons le traité en hommes de bonne volonté. Le gouvernement ne désire qu'une juste paix."

On se demande ce que veulent dire dans la bouche d'un allemand ces mots de "bonne volonté" et "juste paix."

Il faut espérer que l'idéalisme wilsonien ne viendra pas encore une fois se mettre en travers d'une besogne si bien menée à point. La machine à écrire du président est une arme bien dangereuse pour la sécurité publique et, nouvelle "boîte de Pandore" on ne sait pas toujours ce qu'elle recèle dans ses flancs.

Il reste cependant encore bien des points à élucider et le diplomate américain pourra y exercer toute son ingénuité et son désir d'intervention dans la politique européenne.

Un second traité de paix sera présenté cette semaine aux délégués de l'Autriche, de la Turquie et de la Bulgarie. Il reste la question italo-slovaque et l'attribution de Fiume. Egalement la Conférence aura à régler le conflit entre l'Italie et la Grèce, celui de la Hongrie avec la Roumanie.

Enfin la question russe est encore bien angoissante, bien que les succès de l'amiral Kolchak à la tête du gouvernement d'Omsk fassent augurer d'un dénouement prochain à l'avantage de la paix et avec l'espoir de la fin du cauchemar bolchéviste. On se bat un peu partout dans l'Europe orientale pour arrêter l'invasion des doctrines de Lenine et Trotsky. Les Tchéco-Slovaques avancent en Hongrie, les armées de Pologne combattent vigoureusement les troupes rouges; il en est de même pour la Lithuanie, la Finlande, la Crimée et l'Ukraine.

Voilà bien du pain sur la planche pour exercer l'habileté des diplomates de l'Entente et des pays associés.

Et à l'arrière de toutes ces préoccupations immédiates se dressent dans chaque pays, en Grande-Bretagne, en France, en Italie et aux Etats-Unis des questions intérieures d'un intérêt bien complexe mais que l'on a gardées au second plan pour ne pas embarrasser les négociations de la paix.

On parle en France d'un nouveau cabinet Briand; Lloyd-George aura à traiter de la question irlandaise; M. Wilson voit dans un avenir rapproché un triomphe républicain qui va lui donner des loisirs après des années bien agitées. Les questions sino-japonaises sont loin d'être réglées.

Et chez nous, le gouvernement d'union, a peut-être de bonnes raisons d'entrevoir une période assez tourmentée après la signature du traité de paix.

Qui vivra verra.

A. GOBEIL

12 mai 1919.

## BIEN INTERESSANT

*M. Jacques Bainville, l'auteur de livres, d'articles de revues et de journaux si renseignés et si pénétrants sur la politique européenne envisagée du point de vue français, écrivait l'article qui suit dans l'Action Française du 14 mars. Il est bien intéressant d'y trouver des renseignements sur un certain Morel de la Ligue du Contrôle démocratique et même sur le Manchester Guardian que l'on a souvent cités comme des autorités, dans certains journaux de parti de notre province. Ces renseignements sont bons à retenir par tous ceux qui aiment voir et savoir, au lieu de s'emballer:*

La guerre a changé moins de choses qu'on ne croit et la France retrouve aujourd'hui, en pays allié, des adversaires qu'elle avait déjà en 1914. Alors, s'il n'avait tenu qu'à un certain radicalisme anglais, l'Angleterre eût laissé faire et laissé passer l'invasion allemande. Trois membres du cabinet Asquith, représentants de cette doctrine, avaient donné leur démission plutôt que d'approuver la participation de la Grande-Bretagne à la guerre. C'est dans le même clan radical, aux tendances germanophiles souvent déclarées, qu'on trouvait les Edmond Morel et les Casement, instiga-

teurs des campagnes "anticongolaises" destinées à atteindre la France et la Belgique dans leurs œuvres coloniales et à servir, par contre-coup, les ambitions de l'Allemagne en Afrique.

Morel a fini en prison (au fait, a-t-il bien fini?) et Casement au bout d'une corde. Mais sous des formes plus décentes, l'esprit dont ils s'inspiraient vit encore. Les libéraux humanitaires du *Manchester Guardian*, aussi indulgents pour le bolchévisme qu'ils étaient durs pour la Russie du tsar, réclament tous les jours le ravitaillement de l'Allemagne, le respect des droits de l'Allemagne, et ne cessent d'accuser la France d'impérialisme. Quant au groupe de la *New Europe*, son austrophobie de naguère cachait à peine ses sympathies pour l'Allemagne, car l'austrophobe est un germanophile qui souvent se connaît et parfois s'ignore. Aujourd'hui, la *New Europe* jette feu et flamme pour le droit des peuples violé dans la personne de la démocratie allemande. Elle a des associés dans quelques milieux politiques américains, disposant de journaux et de revues où l'on représente la France comme l'ennemie de la paix et du repos universel par son esprit de vengeance et son avidité d'annexions.

Ces voix anglo-saxonnes sont pieusement écoutées et répercutées par tout ce qui nous est hostile à travers le monde. Pourquoi un écrivain aussi judicieux que M. William Martin, du *Journal de Genève*, est-il tout d'un coup entré dans ce chœu? M. William Martin s'arrache les cheveux à l'idée que la France pourrait retrouver ses frontières de 1790. La Sarre l'obsède. Il y voit la source de tous les maux futurs, du bolchévisme et de la guerre éternelle. Un pas au delà de la frontière de 1870, et l'Europe est perdue. Comme si Sarrebruck ou Strasbourg n'était pas tout un pour l'Allemagne nationaliste, et comme si l'Allemagne, restant un grand Etat uni, ne devait pas redevenir nationaliste un jour ou l'autre! M. William Martin connaît assez les Allemands et leur histoire pour savoir ces choses-là aussi bien que nous.

M. William Martin, qui connaît aussi la France, n'ignore pas qu'en fait d'extension territoriale, il n'y a pas chez nous de parti de l'indigestion. Il peut nous croire quand nous lui disons que nous n'approuverions jamais une politique napoléonienne, qu'elle fût de Napoléon Ier ou de Napoléon III. Quand a surgi quelque part l'idée d'acquérir la rive gauche du Rhin en échange de l'Autriche allemande, nous avons crié holà contre cette théorie des compensations renouvelée de Biarritz. Le résultat eût été que la France n'eût pas eu la rive gauche et que l'Allemagne eût gardé les pays autrichiens. En dévoilant cette combinaison absurde, nous avons conscience d'avoir pris la position du "bon Européen". Pourquoi M. William Martin ne la prend-il pas aussi quand il s'agit d'organiser, dans l'intérêt de la Suisse aussi bien que dans la nôtre, des garanties durables contre le danger allemand?

Le rédacteur du *Journal de Genève* semble n'avoir

plus d'yeux que pour le danger bolchéviste. Il craint que la tempête révolutionnaire ne souffle d'Allemagne. Il a pourtant trouvé le moyen de bolchéviser en exaltant et en aggravant les paroles peu prudentes par lesquelles le président Wilson a opposé les peuples aux gouvernements. M. William Martin paraît croire que le salut de la Suisse tient à l'existence d'une Allemagne vaste, robuste et ordonnée. Comment ne voit-il pas que tous les dangers, même et surtout le danger révolutionnaire, viendront de là pour la Confédération helvétique? Du temps de Guillaume II, Munzenberg, pour le compte de son maître, faisait de l'anarchie à Zurich. M. William Martin veut-il que d'autres Munzenberg recommencent pour le compte de la République socialiste d'Ebert? S'il redoute si fort la contagion du bolchévisme, il peut observer que la seule région vraiment tranquille d'Allemagne c'est celle qui est occupée.

M. William Martin a, par bonheur, des compatriotes qui voient les affaires de leur pays avec d'autres yeux,—avec ceux qu'il avait lui-même naguère. A Berne et à Bâle, on se préoccupe de ce qu'on appelle justement "l'encerclement de la Suisse par la Grande-Allemagne". Le *Bund* et la *National Zeitung* supplient les Alliés de comprendre ce qui menace la Confédération si on laisse faire la réunion de l'Autriche à l'Empire germanique. Ils aperçoivent dans un avenir prochain la Suisse allemande exposée aux mêmes excitations que la Bohême allemande dans la petite Tchéco-Slovaquie également encerclée. Pour la Suisse et pour l'Europe, voilà le vrai péril. Et ce n'est pas une bonne politique, de la part d'un journal genevois, de travailler contre la France qui ne sera pas seule à être bien gardée par une paix rationnelle, des frontières solides et un régime des pays germaniques qui tiendra compte de l'expérience acquise aux dépens du monde entier.

JACQUES BAINVILLE

## EN ANGLETERRE

Extraits intéressants et consolants d'une "lettre d'Angleterre" à la *Croix de Paris* du 17 avril dernier:

### LA QUESTION OUVRIERE

Le mouvement dit travailliste a eu des périodes ou des cycles, pendant et après la guerre. Dans son ensemble, il a été conduit par les socialistes du parti qui y sont pourtant une assez faible minorité et, vers la fin, surtout depuis la révolution russe, par des agents de l'Allemagne dits bolchevistes.

Au commencement de la guerre, il a commencé par prendre parti contre la conscription; les meneurs mêmes se moquaient des ouvriers qui s'enrôlaient

volontairement en grand nombre; puis, voyant que la conscription devait arriver, ils se ruèrent, quel que fût leur métier, sur les places vacantes dans les usines de munitions qui devenaient de plus en plus nombreuses et importantes.

D'autre part, un grand nombre de mineurs, de mécaniciens étaient allés d'eux-mêmes à l'armée.

Il y eut bien des tentatives de grèves, mais, comme je l'avais annoncé, elles n'étaient pas dangereuses; et, une fois les salaires devenus suffisants, le pouvoir eût pu victorieusement les maintenir au lieu de les laisser aller à un taux exagéré qui a fait monter les prix des choses les plus indispensables. La situation des ouvriers était trop belle pour qu'ils fussent assez fous pour la compromettre d'une part, et de l'autre risquer d'être incorporés dans l'armée. Ce fut le triomphe de l'égoïsme.

Ces risques éloignés, les grèves devaient se produire parce que l'intérêt personnel n'avait plus de frein et que la liberté ou plutôt les libertés constitutionnelles sont telles qu'il était difficile d'arrêter ces grèves. La constitution anglaise ne s'est pas élaborée lentement et sûrement pour les circonstances d'une guerre terrible, mais dans un état et pour un état de paix "romaine". Mais c'est la Prusse qui devait prendre le rôle de Rome autant qu'une Prusse peut le faire. Et c'est par les temps troublés que nous venons de parcourir que l'insuffisance d'une autorité nationale s'est fait sentir.

On a démobilisé trop vite pour avoir une force qui pût parer à tout, et cela afin de satisfaire une opinion publique excitée par certains journaux, d'ailleurs unionistes. Enfin, après que tous les points demandés par les *trade-unions* leur ont été accordés: salaires, journée de huit heures, journée de six heures pour les mineurs, voici maintenant que les agitateurs demandent l'abolition immédiate de la conscription. Ceci est contraire à l'opinion des ouvriers en général et favorise clairement les vues allemandes.

Mais les agents révolutionnaires continuent à s'agiter. D'ailleurs, l'attitude de M. Lloyd George vis-à-vis des bolcheviks ne peut que les encourager. Aussi est-il heureux que la "grande manifestation", où 500,000 hommes devaient se porter à Hyde-Park pour exiger l'abolition de la conscription entre autres choses, ait complètement échoué: les journaux ont bien dit qu'ils étaient près de 10,000; mais le temps si court qu'a duré le défilé en masse me fait estimer le total à cinq bataillons au complet, et même pas, disons 5,000 hommes, et ce sera beaucoup. L'esprit de la population anglaise est vraiment bon. C'est surtout dans le sud de la principauté de Galles que se trouve l'élément le plus obstinément agité, et il en fut toujours ainsi.

#### LES ELECTIONS ET LE GOUVERNEMENT

Elles se sont faites sur cette idée: "Exiger les

réparations complètes, pas de demi-mesures avec l'Allemagne; aussi il faut éloigner les gens de l'ancien parti libéral pour cette raison." Quelle était l'idée de M. Lloyd George sur la question? Nous ne prétendons pas la savoir. Mais entre les mains de qui est donc l'armée de la presse?

La presse de lord Northcliffe boude le premier ministre, qu'elle gêne souvent, mais sa ligne de conduite varie tellement qu'on peut se demander ce qu'elle veut. Le reste est acquis à la coalition, à l'exception des deux journaux dont je parlais tout à l'heure. Dans le parti pacifiste, on ne peut s'attendre à rien qui ne concorde avec les tendances des pacifistes français. Un seul journal libéral restait pour notre cause, mais comme je l'ai dit, il a cessé d'être indépendant.

Il reste que le public anglais ignore notre point de vue; il est seulement furieux, et il le dit assez, que l'on ne donne pas aux Français ce qu'ils demandent. Parlons donc bien fort pour le lui faire entendre: la presse socialiste et radicale anglaise ne se gêne pas à notre égard, et on la laisse parler; il est au moins étrange que de notre côté la censure ne nous permette pas de parler clairement, et puisque tout le monde ici n'a à la bouche que les mots de démocratie, de peuple et de liberté, une fois que le public anglais sera au courant, peut-être l'opinion sera-t-elle plus forte que les financiers et les brasseurs d'affaires.

Car ce n'est pas la nation anglaise, ce n'est pas le Parlement anglais qui s'opposent à ce que la France obtienne ce qu'elle demande et ce qui lui est dû. C'est la haute finance *peu nationale*, et derrière elle et avec elle tout ce qui a encore avec l'Allemagne des sympathies cachées. Les lettres de lord Lansdowne, l'interview extraordinaire de lord Milner — qui est membre du gouvernement — sont encore dans la mémoire de tous. Et il semble bien, ou disons plutôt il est clair que ce sont eux qui ont triomphé; ils ont donné à l'Allemagne ce qu'elle voulait et même davantage. Et ce serait pour cela que des centaines de mille de braves Britanniques sont couchés dans les plaines de France? Voilà ce que dit le public anglais. Partout on entend ce propos: Pourquoi ne donne-t-on pas aux Français tout ce qu'ils veulent? En quoi cela peut-il nous gêner? Les Allemands ne se seraient pas gênés, eux!

## Point d'histoire et de doctrine

Sous ce titre: *Pourquoi j'ai dit à M. Rouvier que la loi de Séparation ne serait pas acceptée par le Saint-Siège*, Mgr Baudrillart écrit dans la *Croix* de Paris:

On me demande de divers côtés pourquoi, consulté au début de 1906 par M. Rouvier, sur les chances d'acceptation par le Saint-Siège de la loi sur la Sépa-

ration de l'Eglise et de l'Etat, j'ai répondu qu'elle ne serait pas acceptée.

Je me suis fondé premièrement sur quelques dispositions de la loi elle-même et surtout, cela va sans dire, sur l'opposition qui existait entre l'article 8 et l'article 4, l'article 8 annulant en fait la reconnaissance de la hiérarchie catholique qu'avait implicitement accordée l'article 4, et faisant du Conseil d'Etat l'arbitre souverain des conflits à prévoir.

Je me suis fondé secondement sur un argument général beaucoup plus grave que tous les arguments de détail. C'est celui-ci.

Rome ne peut approuver une législation ecclésiastique qui émane uniquement de la puissance civile et une interprétation de cette législation qui appartient exclusivement à cette même puissance.

Or, c'était le cas de la loi du 9 décembre 1905, comme c'était le cas de la Constitution civile du clergé.

Rome devait rejeter l'une comme elle avait rejeté l'autre, comme elle avait rejeté sous l'ancienne monarchie, la Pragmatique sanction de Bourges, promulguée par Charles VII, bien que par cette Pragmatique sanction, le gouvernement royal ne fit que déclarer exécutoires en France des décrets rendus par le Concile de Bâle avant sa rupture définitive avec le pape Eugène IV, "parce que, dit ce Pape, le roi et l'Assemblée ont à eux seuls décidé de choses qui intéressaient en même temps le Souverain Pontife et demandaient discussion contradictoire".

Qu'on n'objecte pas les articles organiques français, l'édit de religion de Bavière de 1817, ou certaines dispositions de la législation cultuelle du royaume de Prusse! Dans ces trois cas, les droits essentiels du Saint-Siège et de la hiérarchie catholique ont été reconnus dans l'acte fondamental du Concordat (1802 pour la France, 1817 pour la Bavière, 1821 pour la Prusse); ces actes législatifs complémentaires ne sont que des interprétations plus ou moins abusives faites par le pouvoir civil de dispositions contenues dans l'acte essentiel, par exemple les articles organiques français de l'article 1er du Concordat: "Le culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique."

Le Saint-Siège n'a jamais cessé de protester contre ces actes législatifs complémentaires, mais il n'a pas rompu pour cela parce que, encore une fois, l'essentiel des droits de l'Eglise était assuré par la convention fondamentale du Concordat.

De plus, Rome était garantie contre des modifications successives et brusques de la législation ecclésiastique par le caractère solennel et synallagmatique du pacte conclu, ou même en Bavière, par le fait que le Concordat était annexé à la Constitution même de l'Etat.

Rien de tout cela dans la législation de 1905: 1o elle est faite totalement en dehors du Saint-Siège; 2o elle est faite, comme toutes les lois françaises, dans

des conditions telles qu'un coup de majorité peut la changer d'un jour à l'autre; un incident se produit, une colère de la majorité, un nouveau tour de vis peut être donné, un article plus dur imposé au clergé; si l'on n'a pas rompu sur le principe, on ne rompra pas pour un détail de plus, et finalement l'Eglise sera totalement dans la main de l'Etat.

Que l'on ne dise pas non plus: Rome, par le fait qu'elle aurait accepté la législation de 1905, lui aurait donné sa légitimité au point de vue catholique! Sans doute. Encore fallait-il que l'Etat reconnût son droit à intervenir et lui donnât des garanties pour l'avenir. Autrement, Rome se serait trouvée en face d'un Etat s'octroyant à lui-même le droit de légiférer à son gré en matière ecclésiastique, ne se souciant pas du Saint-Siège et lui disant de fait à chaque acte nouveau: Approuvez ou n'approuvez pas: cela nous est égal.

Tels sont les arguments que j'ai donnés à M. Rouvier.

La question se pose de la même manière aujourd'hui et elle n'a rien d'insoluble. Nous ne demandons que deux choses:

1o Une entente avec le Saint-Siège.

2o Une loi sur les Associations cultuelles qui tienne formellement compte de la hiérarchie catholique.

A ce prix, la paix peut être rétablie entre l'Eglise et l'Etat français, pour le plus grand bien de tous.

ALFRED BAUDRILLART,

*de l'Académie Française.*

Note de la *Vie Canadienne*:—Deux jours avant la publication de cet article, Mgr Baudrillart avait fait la communication très intéressante qui suit, à la *Croix*.

Monsieur le Directeur,

M. Marcel Prévost a conté hier à l'Académie que M. Rouvier, président du Conseil, m'avait secrètement consulté sur les chances d'acceptation par le Saint-Siège de la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, et qu'au lendemain de sa chute il m'avait formellement autorisé à faire part de cette consultation et de ma réponse au cardinal Richard et à Notre Saint-Père le Pape. Il est peut-être intéressant d'ajouter qu'il m'avait autorisé aussi à transmettre la réponse qu'il avait faite à la mienne et qui importait beaucoup plus que la mienne:

"S'il en est ainsi, si le Pape rejette la loi, nous sommes fichus; car il n'y a pas un gouvernement en France, si radical soit-il, qui puisse fermer 40,000 églises et expulser 40,000 curés; *et, après tout, je sais bien que, si j'étais le Pape, je la rejetterais cette loi*".

J'affirme catégoriquement que les choses se sont ainsi passées.

Veillez agréer, etc.,

ALFRED BAUDRILLART

## MÉDITATION SOCIALE

# LA LEÇON DU PROCÈS HUMBERT

La Bible compare le mauvais riche,—le riche païen — à un animal de proie qui, vauté sur les dépouilles de ses victimes, et la gueule ensanglantée de lambeaux de chair, crie, nuit et jour, entre deux coups de mâchoire: *Affer! Affer!* “Apporte! Apporte!” Nulle victuaille ne peut, en effet apaiser son insatiable gloutonnerie. Plus il dévore, plus il a faim. Pourquoi l’image de ce fauve, jamais rassasié, obsède-t-elle ma mémoire, lorsque je considère les accusés traduits devant les juges que préside le colonel Masselin? Millionnaires tous les quatre, Lenoir, Desouches, Humbert, Ladoux, possédaient cette grande aisance qui, dans l’esprit du vulgaire, ouvre le ciel du bonheur parfait. Hélas! “Misère de l’homme!” comme dit Pascal. Malgré cette fortune, si enviée, qui mettait à la portée de leur main toutes les jouissances adéquates à la bassesse de leur cœur, pourquoi les inculpés ne se trouvaient-ils jamais assez pourvus et travaillaient-ils comme des pauvres, à grossir indéfiniment un trésor qui, déjà, suffisait à la catégorie de leur idéal? Cette recherche de l’argent illimité trahit à elle seule l’ignominie et l’imintelligence de l’homme que fouettent de tels désirs. L’expérience, cent fois, mille fois, renouvelée, de tous les plaisirs licites ou illicites, n’avait donc pas édifié les coupables sur la vanité de leurs convoitises et l’infinie détresse de leurs joies? Mais, non moins incapables de raisonnement que le fauve stupide qui encombre son repaire de plus de cadavres que son estomac ne peut en engloûtir, les quatre conjurés franchissent la frontière, tendent la main, que dis-je, les deux mains à l’ennemi, et risquent, pour la conquête d’un argent, à la fois criminel et superflu, la mort que ni les uns, ni les autres, ne voulurent affronter pour l’honneur de leur race et le salut de leur patrie.

Jamais la vilénie et la sottise professionnelle du mauvais riche ne me sont mieux apparues que dans cette infâme conjuration où toutes les énergies des accusés se tendent vers la possession d’un paradis vide. On reconnaît bien là le genre d’hommes que les premiers Pères, saint Jean Chrysostôme, saint Basile, saint Grégoire de Naziance, saint Ambroise, etc., signalent et dénoncent parmi les patriciens de leur temps: chrétiens renégats, rebelles à l’Evangile, et punis de cette révolte par la banqueroute de leur intelligence et l’abjection de leur pensée. De quel nom les sigille l’Eglise? Elle les appelle les “avares”. Sectateurs de Mammon, ces misérables esclaves adorent un dieu qui leur refuse toute faveur, mais qui, pour le service de son culte, autorise, encourage la trahison, le vol, tous les crimes.

L’ancienne société française avait entrepris de combattre et de discréditer le culte de l’argent en lui

opposant le culte de l’honneur et la religion du devoir. Quel langage tient-elle à nos pères? La Constitution nationale dit à toutes les familles privées: Lorsque vous vous serez acquittés des obligations que la société domestique vous impose; lorsque vous aurez acquis l’indépendance et la fortune par le travail, par l’ordre et par la probité; lorsque vous vous serez assuré une suffisante aisance pour n’avoir plus besoin des autres, — je vous déclarerai “nobles”, et, ce faisant, je vous ouvrirai les services de l’Etat. Désormais capables de toutes les fonctions publiques, vous obtiendrez le grand honneur de servir l’Etat à vos frais. “La noblesse française, dit Bonald, n’était pas, comme on le croit à tort, une caste fermée, mais un cénacle accessible à tous les citoyens.” “Tout bisaïeul de noble, dit-il encore, est un roturier; tout aïeul de grand seigneur est un anobli.” La noblesse draine le peuple, en aspire les parties les plus pures et les plus saines et les élève aux sommets sociaux.

Et comment s’acquiert la noblesse? Par les prouesses guerrières, par les services rendus à l’Etat, et par... l’argent. Oui, par l’argent! L’argent n’est-il point du “travail accumulé”?

Et remarquez la sagesse profonde de cette vieille charte française, issue des siècles et des mœurs. Il faut avoir obtenu l’indépendance que procurent les vertus de travail et d’ordre pour commander une troupe, ou — suivant la célèbre formule — pour “siéger sur les fleurs de lys”, c’est-à-dire pour exercer une charge judiciaire. Mais, après avoir, grâce à la fortune, atteint le sommet de la hiérarchie sociale, le noble ne doit plus gagner d’argent. A partir du jour où le plébéien probe et laborieux a forcé l’accès de la classe supérieure, — à partir de ce moment, la loi arrête son ascension vers la richesse. Barrière tutrice de l’ordre public! Sans elle, se déchaînerait la ploutocratie; sans elle, sortant des ténèbres, se ruerait à l’assaut des honnêtes gens et conspirerait contre la patrie, la bande des Humbert et des Lenoir, jaloux non de servir le peuple, mais de le rançonner; non de le défendre, mais de l’opprimer. De la conquête de l’argent la noblesse est à la fois la récompense et le terme.

Plus soucieux d’argent que d’honneur, certains bourgeois de l’ancien régime tentèrent de décliner un anoblissement qui limitait leur emprise sur la fortune publique. Dans son traité de *la Noblesse*, Charles Louandre cite un richissime marchand de bœufs du Pays d’Auche, Richard Grain d’Orge, que l’intendant de Normandie voulut en vain nantir d’un blason. Il fallait, pourtant, mettre la contrée à l’abri des accaparements que favoriserait la richesse outrée de cet avaré. Quel parti prit le représentant du prince? Il dragonna l’herbager. La ferme de Richard Grain d’Orge dut hospitaliser des garnisaires jusqu’au jour où la lassitude contraignit notre rustre à recevoir des lettres de noblesse qui, prohibant ses trafics, délivrèrent le pays de sa prépondérance. Hier, notre paysan était

un ploutocrate; aujourd'hui, la noblesse le convertit en citoyen...

Incorporé parmi les fonctionnaires, le nouveau noble ne gagne plus d'argent. Prenons, par exemple, un magistrat du Parlement de Paris: combien touche-t-il? Le 30 août 1790, lorsque l'Assemblée Constituante voulut détruire l'organisme judiciaire, un conseiller à la Grand'-Chambre — Duval d'Espéménil — prit la défense de son ordre. "Je payai ma charge, dit l'orateur, 50,000 livres. Quels gages me sont alloués? 389 livres dix sols, sur lesquels il faut ôter 367 livres de capitation. Reste: 7 livres dix sols. Voilà tout ce que j'émerge pour mon office." Le magistrat "sert donc pour l'honneur." C'est à prix d'argent, sans doute, qu'il a conquis sa fonction. Mais le but atteint, pour que l'instrument de la conquête ne devienne pas une idole, on le voue au mépris public. Dédain nécessaire! La nation qui adorerait l'argent ne serait-elle pas une cohue de misérables et de millionnaires? une multitude d'avidés et d'avares? un peuple sans idéal?

Et maintenant, détruisez la noblesse, soit! Mais la marche des Argonautes vers la Toison d'Or n'étant plus contenue par les lois, peu à peu nous verrons se constituer une aristocratie d'argentiers, trafiquant, s'il le faut, de leur patrie comme les quatre accusés, vendant ses mines, ses forteresses, ses approvisionnements, son présent et son avenir, au rival le plus riche, — exacteurs sans foi, sans loi, sans frein moral ou religieux — traîtres, contre lesquels, un beau jour, la nation, à bout de patience, fera la révolution de la faim!...

OSCAR HAVARD

*La Libre Parole*

## PAIX MINIMA

La "République Française" résume ainsi la position d'une partie de la presse anglaise et de la presse allemande au sujet de la Conférence de la paix. Ce résumé renferme des données bonnes à retenir même dans notre pays.

Dans son numéro du 2 avril courant, la *Vossische Zeitung* assurait que la presse anglaise et la presse américaine ne traitaient pas en "alliées" la question des revendications françaises.

C'est vers la même date que le *Morning Post* écrivait, non sans humour: "Avec les colonies allemandes et la flotte allemande dans sa poche, le premier ministre conseille à la France de ne donner à l'Allemagne aucun prétexte pour recommencer la guerre."

Depuis lors, les délégués britanniques à la Conférence ont donné un coup de barre qui les a sensiblement rapprochés des délégués français.

Les Allemands en seront donc pour leurs frais. Cependant, il faut constater que certains journaux d'outre-Manche et d'outre-Atlantique nous sont franchement hostiles. La *Vossische Zeitung*, dans l'article déjà cité, s'en prévaut pour sa besogne de division. Elle écrit:

*Cette campagne de la presse anglo-américaine contre la France et destinée à l'Allemagne ne sert pas seulement à renforcer la politique anglophile d'importants milieux allemands, politique dirigée en fin de compte contre la France, mais sert à empêcher toute discussion politique sérieuse et réaliste avec la France en ce qui concerne les questions pendantes.*

Nous n'aurons pas la naïveté de prendre au tragique la francophobie d'une très minime fraction de la presse anglo-américaine. Au delà de l'Océan, c'est le trust de Hearst qui nous attaque, avec une insigne mauvaise foi. De l'autre côté du canal, ce sont des organes comme le *Manchester Guardian* qui, déjà avant la guerre, défendait des intérêts qui l'amenaient fréquemment à mener contre la France et la Belgique des campagnes passionnées — et comme les *Daily News*, à qui la *Morning Post* rend le service désagréable de rappeler en ces termes des souvenirs fort peu lointains:

*Quand la France fut attaquée en juillet 1914, les Daily News adjurèrent la nation britannique de ne pas aller à son secours, mais de tirer parti de sa situation en faisant du commerce avec les deux belligérants. A la fin de la guerre, au moment où la France demande des garanties, pour que cette guerre ne se renouvelle pas, les Daily News lui lancent des pierres...*

Le chien n'est pas le seul à retourner à son vomissement. Libre à M. Gardner d'être en toutes circonstances non pour l'honneur national de son pays, mais pour la politique des affaires. On le retrouve en 1919 tel qu'il était en 1914: partisan non pas de l'assainissement moral de la Russie et de l'élimination des éléments d'anarchie, mais pour les affaires avec n'importe qui.

Nous reconnaissons volontiers qu'avec la France ruinée et dévastée par les Allemands, il n'y a pour l'heure que fort peu d'affaires fructueuses à tenter. Voilà pourquoi les *business-men* de la presse alliée ont tant insisté pour que les intérêts les plus légitimes de la France fussent sacrifiés. Ils avaient trouvé bon de mettre leur réalisme au service de l'idéalisme de M. Wilson. Cette alliance a failli nous coûter cher.

Fort heureusement, le bon sens a fini par l'emporter au moins partiellement, et M. Lloyd George, revenu à une plus saine appréciation des véritables intérêts de la Grande-Bretagne, a appuyé les revendications de nos délégués. Les journaux allemands ne pourront plus soutenir avec quelque apparence de vérité que l'Angleterre et l'Amérique "s'opposent à ce que la France soit renforcée économiquement".

*La Croix*



## IMPÔT DE GUERRE FÉDÉRAL SUR LE REVENU

### A QUI CET IMPÔT S'APPLIQUE

A toute personne qui, en 1918, résidait ou avait son domicile habituel au Canada, ou était employé ou exerçait ses affaires au Canada, y compris toutes corporations ou compagnies par actions

### QUI DOIT FAIRE RAPPORT DE SON REVENU

1. Tout personne non mariée, veuf ou veuve sans enfants dépendants de moins de 21 ans, qui durant l'année du calendrier 1918, a reçu ou a gagné \$1,000 ou plus.
2. Toutes autres personnes quelconques, qui ont reçu ou gagné durant l'année 1918, \$2,000 ou plus.
3. Toute corporation ou compagnie par actions dont les profits ont dépassé \$3,000 pour son année financière terminée en 1918.

### FORMULES À REMPLIR ET À TRANSMETTRE

- FORMULE T1. Par tout individu qui n'est ni cultivateur ni rancher  
 FORMULE T1A. Par les cultivateurs et les ranchers.  
 FORMULE T2. Par les corporations et les compagnies par actions.  
 FORMULE T3. Par les fiduciaires, exécuteurs, administrateurs de successions, ou curateurs  
 FORMULE T4. Par les employeurs, pour fournir les noms de tous les directeurs, officiers, agents et autres employés à qui l'on a payé plus de \$1,000 sous forme de salaire, bonus, commissions ou autre rémunération, durant l'année de calendrier 1918.  
 FORMULE T5. Par les corporations, compagnies par actions, associations et syndicats, pour faire rapport des dividendes et bonus payés à leurs actionnaires et membres durant 1918.  
 Toutes autres personnes et sociétés commerciales doivent aussi faire des rapports individuellement.

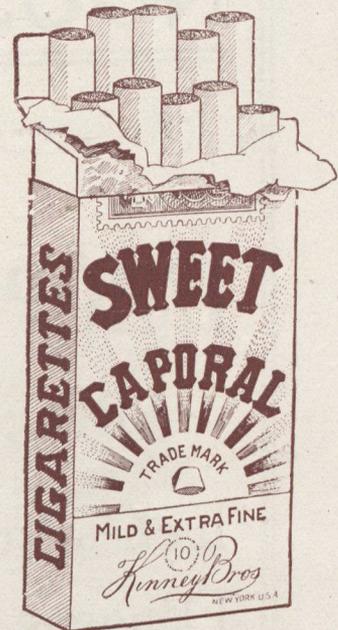
### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tous les rapports doivent être fournis en double.  
 On obtiendra les formules chez les inspecteurs et les assistants inspecteurs pour les fins de l'impôt, et chez les maîtres de poste des localités importantes.  
 Les rapports doivent se faire immédiatement.  
 Il faut affranchir les lettres et autres documents adressés par la poste aux inspecteurs de l'impôt.

Adresse de l'Inspecteur de l'impôt pour ce

DISTRICT DE QUÉBEC

Inspecteur de l'impôt,  
 au Bureau de Poste, QUÉBEC, Qué.



**"LA FORME LA PLUS PURE  
 SOUS LAQUELLE LE TABAC  
 PEUT ÊTRE FUMÉ."**

*Lancet.*

## La Vie Canadienne

remercie tous ceux qui l'accueillent avec une bienveillance de plus en plus encourageante.

## La Vie Canadienne

pour répondre à ces encouragements de ses lecteurs et de ses collaborateurs, dont le nombre et la qualité vont aussi s'augmentant, s'efforcera de devenir de plus en plus intéressante et utile pour ses lecteurs et pour la cause sacrée de la patrie à laquelle elle s'est consacrée.

**NOUS OFFRONS**

**\$750,000.00**

DE DÉBENTURES DE

**L'HÔPITAL NOTRE-DAME**

**PRIX : POUR RAPPORTER 6 %**

Echéances ; Mai 1923 à 1943

Dénominations: \$100. \$500. et \$1,000.

Messieurs,

Veillez me faire tenir les détails de l'émission de l'Hôpital Notre-Dame sans engagement de ma part.

Je serais peut-être disposé à faire un placement de \$..... si vos offres me conviennent.

Nom.....

Adresse.....

*S'adresser à*

**La Corporation des Obligations Municipales**

**RENE DUPONT, Gérant**  
124, rue St-Pierre

Tél. 6932. - - - Québec.

**J.-W. SIMARD, Corresp. dans**  
7, Place d'Armes

Tél. Main 1824. - - - Montréal.

Demandez notre liste de "Placements de Mai."